

LA CLEF
DU CABINET
DES PRINCES
DE L'EUROPE,

Ou Recueil Historique & Politique
sur les matières du tems.

Contenant aussi quelques nouvelles de Littérature.

A
A O Û T 1755.



A LUXEMBOURG,
Chez l'Héritière d'ANDRÉ CHEVALIER, vivant
Imprimeur de Sa Maj. l'Impératrice-Reine.

M. D C C. LV.

*Avec Privilège de Sa Sacrée Majesté Impériale &
Approbation du Commissaire-Examinateur.*

AVIS AU PUBLIC.

CE Journal paroitra, comme de coutume, régulièrement au commencement de chaque mois. On ne négligera également rien pour continuer à le rendre le plus curieux & le plus intéressant qu'il sera possible. Pour cela on invite les Savans à vouloir bien nous communiquer les ouvrages qu'ils croiront pouvoir plaire au Public. Ils sont priés d'adresser leurs Lettres & Paquets (francs de port) à l'Héritière à feu le Sr. Chevalier, qui a seule le fond de cet Ouvrage mensal depuis son origine, & le vend complet & par mois séparés.

On trouve aussi chez la même Héritière, outre ses impressions, un grand assortiment de Livres de tous Pays. Elle débite plusieurs Journaux historiques, Politiques & Littéraires, entre-autres; Mémoires des Arts & des Sciences de Trevoux; Mémoires pour servir à l'Histoire des Hommes illustres, par le Pere Nicéron, Barnabite, à présent 44. vol. : Journal littéraire imprimé à La Haye depuis la Paix d'Utrecht, 24. volumes en 42. parties, & continué; Bibliothèque Italique, ou Histoire Littéraire de l'Italie, 18. vol.; & Lettres sérieuses & badines sur les Ouvrages des Savans, par Mr. de Beaumarchais, à présent en 12. Tomes 27. parties in 8°. nouv. édit. revûë par Mr. de Camusat 1740. Ce dernier Journal est extrêmement curieux; ladite Héritière le vend par corps complets & par volumes séparés. Il en paroît, aussi-bien que de la Bibliothèque Italique, & des Mémoires du P. Nicéron, un volume tous les trois mois, de même que de la Bibliothèque raisonnée, qui contient à présent 34. tomes en deux parties chacun; & de la Bibliothèque Germanique à présent 45 volumes.



L A C L E F
 D U C A B I N E T
 D E S
 P R I N C E S D E L' E U R O P E
 Ou Recueil Historique & Politique
 sur les matières du tems.

A
 A O Û T 1755.

A R T I C L E P R E M I E R.

*Contenant quelques nouvelles de Litterature
 & autres remarques curieuses.*

*Suite de la Consultation du Sieur Vauquelin ;
 Prêtre Missionnaire à Aix-la-Chapelle. Voyez le
 commencement dans notre dernier Journal , page
 16.*

I. L'Eglise Chrétienne , depuis sa naissance
 jusqu'au siècle malheureux où nous vivons , a
 toujours regardé Moyse, les autres Prophètes &
 les Apôtres comme des hommes inspirés de

G 2

Dieu.

Dieu. Leur système y a toujours été en vénération, telle que lorsque Copernic publia ses rêves diamétralement opposés à Jésus-Christ, qui confirma le système de Moïse, on ne douta point, selon les Textes de St. Jean, qu'il ne fût Antechrist, & comme tel fut condamné à être brûlé vif. Il n'évita l'exécution de ce juste jugement que par la fuite.

Ses erreurs furent enlevées avec lui pendant plus d'un siècle. Lorsque ce célèbre Phanatique, trop connu sous le nom de Descartes, voulut les réveiller en France, il eût subi le jugement rendu contre Copernic, si par une fuite précipitée il ne se fût réfugié en Hollande où il fut 20 ans caché. Ce fut dans sa solitude qu'il reforgea le ridicule fantôme de Copernic, & à force de coups de marteau, de lime & de rabor, tâcha au moins de lui donner un certain lustre capable déblouir les esprits volages & amis des nouveautés. Peut-être a-t-il réussi au-delà de ses espérances.

Il apprit que la Reine Christine étoit un esprit supérieur, fort curieuse & amie des nouveautés, qui sur-tout étoient accompagnées de mystérieux, & au-dessus de la portée des esprits communs. Il mit tout en usage pour se produire & mériter la protection de cette grande Reine. Il en vint à bout ; quoique vraisemblablement elle le retint plutôt pour lui servir de fou & de passe-tems, que pour ajouter quelque foi à ses illusions, puisqu'il ne fit pas grand progrès de son vivant.

Il laissa à ses Sectateurs pour Testament la coupe sa table pleine de cette hidromelle pestiférée qu'il brassa dans les marais d'Hollande, pour en enivrer toute la terre. Ils n'ont rien épargné

épargné pour l'exécution des dernières volontés d'un Maître qui devoit leur procurer le Domaine de toute la Terre, dont ils sont réellement en possession; puisque, selon la Prophétie de S. Jean, ils ont sù se soumettre une grande partie des Princes de la Terre, quoique leur fantôme ne soit étayé d'aucune raison solide ni d'expériences, & soit aussi opposé à la raison & à l'évidence qu'aux Textes sacrés.

C'est de cette source pestiférée que sont éclos les Arminiens, Sociniens, Spinolistes, Probabilistes, Matérialistes & Déistes. Le mal est au point qu'à parler humainement, il est sans remède; le torrent est si rapide qu'il ne paroît pas possible de poser une digue solide pour en arrêter la violence! Mais avec la grace de Dieu on peut tout. Jesus-Christ dit à ses Apôtres que Satan avoit demandé à les cribler comme on cribble le froment; mais qu'il avoit prié que la Foi ne leur manque pas. Il dit qu'il y aura des scandales, des faux Christs & de faux Prophètes capables d'induire en erreur les Elûs mêmes, s'il étoit possible: Mais il dit aussi qu'il veille jour & nuit sur son Eglise, & que les puissances infernales ne prévaudront pas contre-elle. St. Paul dit, que dans les derniers jours il y aura des tems dangereux, des hommes abandonnés à tous vices, qui étudieront toujours sans jamais connoître la vérité, & qui sous le voile d'hipocrisie y résisteront, comme Jannes & Mambres résisterent à Moÿse. Mais il ajoute, Ils ne feront plus de progrès, car leur folie sera manifestée aux yeux de tout le monde. Je cite quantité de passages semblables dans mes Imprimés, dont l'effet justifiera la vérité.

Je conviens qu'en fait de Logique le verbiage

l'emporte, & celui qui a la Langue la plus aisée a toujours gagné ; mais il n'en est pas ainsi à l'égard de la Physique, il faut des expériences pour juger juste.

Le système de Moyse n'est pas seulement fondé sur les révélations divines & sur l'évidence ; il l'est encore sur des expériences Physiques incontestables. Voici trois principes fondamentaux qu'aucun homme sensé ne peut contredire, puisqu'ils sont de notoriété publique, ayant l'évidence & l'expérience journalière pour témoins.

1°. Que de l'Equateur de la Terre dans tout son circuit, les deux Pôles du Ciel sont toujours dans l'horison & ne varient jamais ; que ceux qui sont sous les lignes équinoxiales Cancer & Capricorne y sont en toute saison, & que les habitans des Pôles de la Terre ont continuellement ceux du Ciel à leur zénite.

2°. Qu'à chaque Pôle de la Terre il y a successivement quatre mois de Soleil qui ne font qu'un seul jour, & quatre mois de ténèbres qui ne font qu'une seule nuit, deux mois au Printems en crépuscule, lueur, jour & aurore jusqu'à la vûë du Soleil toujours en augmentant jusqu'au 20. de Juin ; puis rabaisant, le Soleil peu à peu dispaçoit & le jour diminuë enfin jusqu'à la nuit, & ainsi d'année en année.

3°. Qu'un corps pour élevé qu'il soit ne diminuë qu'à la vûë & jamais en substance ; c'est-à-dire, que quoiqu'il paroisse fort petit à cause de son élévation, il est cependant toujours aussi grand, comme s'il étoit assez bas pour être vû dans toute son étenduë, tel qu'un homme au haut d'une pitamide qui ne paroît d'en-bas gros que comme un merle, n'en est pas plus petit.

Voilà

Voilà les fondemens du système de Moyse. Raisonnons à présent conséquemment & par expérience.

Puisque de l'Equateur de la Terre, dans tout son circuit, les deux Pôles du Ciel sont toujours dans l'horison, & que tous les habitans de la Terre ne changent jamais de latitude, il est impossible que la Terre puisse balancer d'un tiers pour nous donner successivement l'Hiver & l'Été; parce que les deux Pôles du Ciel viendront à l'Equateur de la Terre, & ceux qui habitent les Pôles de la Terre qui ont toujours ceux du Ciel à leur zénith se trouveront sous rien. J'en fis l'expérience en France en présence de celui qui venoit de remporter le Prix à l'Académie, & qui par conséquent n'est pas ignorant. Il devint pâle comme mort, & après avoir repris ses sens il me dit : C'est l'éloignement extraordinaire des Pôles du Ciel qui fait que le mouvement de la Terre ne nous est pas sensible; car j'ai une Lunette de vingt pieds qui grossit extraordinairement Saturne, & ne grossit point du tout la norde; d'où nous concluons que tout Barème n'exprimeroit pas son élévation.

Dans le moment, lui dis-je, je vais vous prouver que la pointe de l'angle élargit toujours en s'éloignant de son centre. Je lui fis la démonstration, & il ne put nier que si la Terre balançoit seulement d'un pouce, on verroit un bouleversement extraordinaire dans toute la nature. Il perdit la respiration & pensa évanouir. Il n'en voulut pas voir davantage, & me dit seulement, Il est très-sûr que si vous eussiez paru avant que Copernic eut été admis, il ne l'auroit jamais été; mais à présent en France personne

ne vous écouterà, parce que vous nous feriez passer tous pour des bêtes.

Si on fait avancer la Terre d'un tiers sur son axe sans balancer, il s'ensuivra deux autres absurdités. 1°. Du côté que la Terre avancera le Pôle du Ciel ne sera plus vû de l'Equateur, & le Pôle opposé y paroîtra fort élevé. 2°. La Terre avance & recule sans balancer, ceux qui habitent les Tropiques qui ont certainement le Soleil à leur zénith dans chacun leur Solstice, ne l'y auront plus, parce que le point vertical du Soleil ne répondra plus au central de la Terre; ce qui est contre l'évidence. 3°. Tous les habitans de la Terre perdront les Etoiles qu'ils ont toujours à leur zénith.

Si vous faites tourner la Terre autour du Soleil, il s'ensuivra beaucoup d'autres absurdités que je détaille dans mes Livres & que je rapporterai, Dieu aidant, dans la suite de mes Consultations. Mais en attendant faites l'expérience suivante.

Elevez une roüe sur son essieu sur deux fourches, que les gentes représentent le circuit qu'on fait parcourir à la Terre autour du Soleil représenté par le moyen de la roüe. Ayez un globe percé d'outré en outré par le centre pour représenter la Terre; passez à travers une baguette pour lui servir d'axe qui soit assez long pour toucher deux murailles ou planches; lorsque la terre sera posée sur la roüe, faites une marque à chaque bout de l'axe pour représenter les Pôles du Ciel. Faites ensuite tourner la terre autour de la roüe pour son tour annuel, vous ne l'aurez pas écartée d'un pouce d'avec son axe que ses Pôles ne répondront plus à cause du Ciel, & d'un hemisphère entier on verra les deux Pôles du

du Ciel, & de l'autre on ne les verra point du tout, pas même d'un degré près des Pôles de la terre.

Voyons à présent sur ce même principe, si le Soleil a un million de lieues de circuit, comme l'a rêvé Copernic, ou s'il est, comme dit Moïse, un simple flambeau pour éclairer la terre, gros en comparaison mais plus ardent qu'un flambeau à l'égard d'une chambre.

Puisque les deux Pôles du Ciel sont toujours dans l'horizon de l'Equateur de la Terre, ils sont à une distance fixe. Ce qui fait qu'ils sont toujours dans l'horizon, ce ne peut être que le globe même de la Terre qui empêche de les voir dans leur éloignement naturel. Jusqu'à quelques fanatiques modernes on a toujours représenté la Terre sous figure de globe; toute l'Ecriture l'a dit globe, aussi bien que Satan qui l'a circulée assez de fois pour savoir sa figure. Il est donc question de savoir combien un globe cache de fois son diamètre de chaque côté, à compter de son Equateur. Les Académiciens de France ont trouvé la réflexion très-juste, & m'ont seulement objecté, qu'il est très-difficile, pour ne pas dire impossible, de faire un Globe parfaitement rond, & de fixer la vûe à l'Equateur du Globe. Je leve toutes difficultés. J'ai fait faire une meule parfaitement ronde, cela est possible. Je n'ai que faire de tout l'hémisphère, pourvû que de l'Equateur d'une meule je voye combien elle cache de fois son diamètre de son Equateur, cela me suffit, tout le monde en convient. Cette meule est sciée par le milieu jusqu'à la moitié, & la pièce emportée, elle est meule pleine d'un côté & demi meule de l'autre. J'appuye cette moitié de meule sur une
longue

longue regle, & le côté entier appuye pour quelle ne tergiverse pas. A la pointe du Pôle antarctique il y a une pièce rapportée bien droite & ferme, avec un petit point de vûë qui répond à un autre qui est à la pièce rapportée sur l'Equateur, & ces deux points qui répondent l'un à l'autre servent à diriger & fixer mon coup d'œil. Je mets un petit papier sur ma regle qui sert d'axe à la terre, & ce papier tout petit représente le Pôle du Ciel, que je découvre même fort élevé, à vingt-quatre diamètres de la Terre.

Si donc un Globe de son Equateur, petit ou gros, tel qu'il soit, ne cache que vingt-quatre fois son diamètre tout au plus; si la Terre a trois mille de diamètre, les Pôles du Ciel ne sont élevés de la Terre tout au plus que de 72 mille. Ainsi, il ne faut pas tout Barême. Voyons à présent quelle doit être l'étendue du Firmament par son diamètre, les Pôles du Ciel étant éloignés de 72 mille de la Terre de chaque côté, avec trois mille de terre au centre de son diamètre qui en font partie, le diamètre du Firmament est tout au plus de 147 mille lieues. Le circuit du Firmament ayant deux tiers plus que son diamètre, est donc de 441 mille. Si le Soleil a un million, il est donc plus de moitié plus grand que le Firmament. Voilà une belle chimère en fumée, comme l'a prédit Jérémie.

Cette vérité parut quelque chose de nouveau aux Savans de Liège, qui avoient été infectés des erreurs de Copernic. Mais les expériences les rassurèrent, & convinrent que jamais on ne trouveroit la longitude & véritable latitude que par cet unique moyen. L'applaudissement des Géomètres & Mathématiciens excita la curiosité
des

des Tréfonciers qui m'honorèrent de leur visite à quatre, accompagnés des plus habiles Mathématiciens, pour contester & approfondir la vérité. Ils s'en allerent si satisfaits que quelques jours après huit autres Tréfonciers me prièrent de leur accorder une satisfaction pareille.

Les esprits féroces les ont méprisés. Aussi St. Jean dit-il que quand le feu du Ciel tombera sur eux ils se mangeront la langue dans la cuisson de leur douleur & la rage de leur desespoir, & périront ainsi en blasphémant contre le Dieu du Ciel. St. Paul dit aussi qu'ils s'attacheront totalement aux fables, & ne voudront pas même écouter la vérité.

Quant au second principe fondamental du système de Moyse, je me fers de la même meule, avec cette différence que du Pôle arctique j'en fais l'Equateur, & de l'Equateur j'en fais le Pôle. Cette meule est d'abord divisée par trois lignes, celle du milieu est l'Equateur, & ses collatérales les tropiques; toutes trois ne contiennent que le tiers de la Terre entre les deux autres sur lesquels le Soleil n'anticipe jamais.

Le Soleil commence à paroître au Pôle arctique le 20. d'Avril, & s'y élève de plus en plus jusqu'au 20. de Juin, s'éloigne ensuite peu à peu jusqu'au 20. d'Août, puis disparoit tout-à-fait. Par conséquent qu'étant en sa ligne équinoxiale, il n'est vû ni d'un Pôle ni de l'autre. Comme je n'ai pas besoin de l'autre côté de l'Equateur, je me contente de tirer deux lignes de distance égale répondant au centre de la Terre, pour que les habitans sur lesquels le Soleil passe de l'Equateur l'agent tour-à-tour à leur zénith, la ligne la plus proche de l'Equateur marque le 20. d'Avril & d'Août pour l'al-
ler

ler & revenir du Soleil. La seconde est pour le 2. de Mai & de Juillet, & le Tropique est pour notre Solstice d'Été le 20. de Juin. Par mes mêmes points de vûë sur une petite regle dont la pointe répond au centre de la Terre, je commence à découvrir le bout le 20. d'Avril, je juge par cette regle que le Soleil est élevé de trois diamètres de la Terre, qui, comme vous allez voir, n'est pas si grande qu'on dit. On a trouvé cette expérience également juste comme l'autre.

Sur le troisième principe, il est certain qu'un corps pour petit qu'il paroisse à la vûë à cause de son élévation, n'en est pas moins grand que s'il étoit assez bas pour être vû dans toute son étendue, il n'est pas moins vrai que ce corps élevé contre autant de terrein qu'il est grand & a d'étendue, & que le Continent est toujours plus grand que ce qu'il contient. Un cheval a peine à passer par une ruelle, une charette n'y passera donc pas; un Bœuf ne passera pas par un trou de Renard, un Chat par un trou de Rat, ni une Souris par un trou de Ver.

J'ai demandé à des François & Anglois qui ont passé bien des fois la ligne équinoxiale, combien elle est large? Ils m'ont tous répondu qu'elle l'étoit d'environ vingt lieues. Sur les exemples ci-devant, il ne doit pas être plus grand que le chemin qui le contient. Or, il n'outrepasse pas sa ligne dans le tems des équinoxes. Le Soleil a donc vingt lieues de diamètre.

Pour, par la grandeur du Soleil, trouver celle de la Terre, il faut savoir combien il fait par jour de pas de la largeur de son diamètre. Je l'ai examiné bien des fois dans les équinoxes

à son coucher, & j'ai toujours trouvé quatre minutes depuis que la partie occidentale a commencé à paroître raser la terre, jusqu'à ce que la partie orientale ait disparu. Il traverse donc quinze fois par heure la largeur de son diamètre sur terre, qui font 360 par jour, 360 fois 20 lieues font 7200 que la terre doit avoir de circuit; ce qui a rapport à ce que les Brasques qui vont tous les ans au Pôle arctique pêcher la Balcine, disent que le Cercle polaire n'a pas six degrés de diamètre, quoique les Géographes lui en donnent plus de 80 de circuit; ce qui fait une grande erreur pour chaque Pôle.

Tout le monde fait que les Egyptiens sont les premiers Géomètres & les Chaldéens les premiers Astronomes. Personne n'ignore que tous ces Savans étoient Magiciens & tenoient leur science du démon; l'Écriture le répète trop souvent. Ce sont eux probablement qui ont inventé la Sphère que nous avons, à la réserve du Zodiaque qu'on y a follement ajouté, & peut-être les Cercles polaires.

Le démon a circulé la Terre assez de fois pour savoir sa figure qui est représentée ronde. Il est assez agile pour avoir monté aux Astres, & savoir leur distance de la Terre. Dans cet antique monument, le Soleil représenté par le Méridien, n'est élevé que de trois diamètres de la Terre. Mesurez le diamètre de la Terre d'une sphère en peinture, vous y trouverez le Méridien élevé de trois diamètres au-dessus. Ainsi, ma découverte prouvée par les expériences y est conforme, sans y avoir pensé. Quoique cette vérité primordiale vienne d'un mauvais principe, elle n'en est pas moins certaine, & Dieu, malgré toutes les révélations systématiques, n'a pas

pas permis que cette pièce d'antiquité fut changée, pour confondre les Novateurs.

Les Savans sont priés de prononcer leur jugement sur les questions proposées, pour qu'on sache à quoi s'en tenir; & qui est le plus croyable de Moÿse fondé sur les révélations divines, l'évidence & les expériences, ou de Copernic qui n'a pour tout fondement qu'un verbiage ni fini ni infini, mais indéfini, puisque ses Sectateurs avoient que leur système est defectueux, & travaillent tous les jours à le corriger? Si je manque, j'espère que ces Messieurs me diront en quoi; si je dis bien, j'espère qu'ils me prêteront les mains pour faire triompher la vérité. J'ai tous les instrumens nécessaires pour prouver par expérience ce que j'avance, & la vûe n'en coûte rien: je le dis une seconde fois.

Quand ces trois principes & mes expériences seront admis, je donnerai un Astre labe pour mesurer le Soleil, la Lune & les grosses Etoiles, aussi juste & aussi facilement que s'ils étoient à terre, & ensuite une Sphère mobile, où le Soleil paroîtra quatre mois de suite successivement à chaque Pôle de la Terre.

II. L'Académie Royale de Chirurgie à Paris, outre le Prix adjugé tous les ans, donnera désormais chaque année une autre Médaille d'or à celui des Chirurgiens étrangers ou régnicoles, qui l'aura méritée par un ouvrage sur quelque matière de Chirurgie que ce soit, au choix de l'Auteur. Ce second Prix, dont la valeur est fixée à 200 livres, sera nommé *Prix d'Emulation*. L'Académie distribuera de plus, tous les ans, cinq Médailles d'or de cent francs chacune à cinq Chirurgiens, soit de la Classe des Libres, soit simplement régnicoles, qui auront

auront fourni, pendant le cours de l'année, un Mémoire, ou trois Observations intéressantes. Aucuns des Ouvrages présentés cette année à l'Académie de *Pau* en *Bearne*, ne lui ayant paru digne d'être couronnés, elle a réservé le prix ordinaire, afin d'en distribuer deux l'année prochaine. Elle donnera le premier à un discours, dont le sujet sera : *La droiture du cœur est-elle aussi nécessaire dans la recherche de la vérité, que la justesse de l'esprit ?* Le second Prix est destiné à une Ode ou à un Poëme de cent vers au plus, & l'Académie propose pour sujet : *L'utilité des découvertes faites dans les Sciences & dans les Arts, sous le règne de Louis XV.*

III. L'Académie Royale des Sciences & Belles Lettres de *Berlin* tint le 5. Juin son assemblée publique, à l'occasion de l'anniversaire de l'avènement du Roi au Trône. Elle fut honorée de la présence du Prince Frédéric-Henri Charles, second fils du Prince de Prusse. Divers Ministres d'Etat, Ministres étrangers, & d'autres personnes de distinction y assistèrent. Le Professeur *Formey*, Secrétaire perpétuel de l'Académie, fit l'ouverture de cette séance en déclarant, que le Prix de Classe de *Philosophie Spéculative* pour cette année, avoit été adjugé à la pièce marquée N^o. 7 ayant pour devise *Nihil mortalibus arduum est*, dont l'Auteur est Mr. *Adolphe-Frédéric Reinhard*, Secrétaire de Justice du Duc de *Mecklenbourg-Strelitz*. Il annonça aussi les pièces qui ont obtenu l'*accessit*. Après quoi, il indiqua le sujet du Prix que la Classe de *Philosophie Expérimentale* propose pour l'année 1757, lequel est de déterminer si l'*Arsenic*, qui se trouve en grande quantité dans les Mines métalliques de divers genres, est le véritable principe des métaux,

métaux, ou bien si c'est une substance qui en naît & qui en sort par voye d'excrétion. Mr. de Mauvertuis, Président de l'Académie, lut dans la même assemblée l'éloge du feu Baron de Sécondat de Montesquieu, qui étoit Académicien externe. Mr. Eller, Directeur, termina la séance par la description d'un Monstre Ciclope, né à Berlin le premier de Février de cette année, & dont la dissection a été faite par Mr. Roloff.

IV. On annonce un Ouvrage sous ce titre : *De la Chevalerie, Noblesse, Lorraine & Barrois dans toute leur étendue, généralement depuis les premiers tems jusqu'au moderne; état Historique & Chronologique par forme de miroir en faveur des Intéressés qui voudront s'y reconnoître, ou des Curieux qui pourront s'y instruire; de la succession de pere en fils par rapport à toutes deux; examen scrupuleux, autant que les rencontres ou circonstances pourront le permettre; des degrés de parenté & alliances respectives des unes aux autres Nottes & Remarques; des Terres, Seigneuries, Héritages, Titres, Qualités, Dignités, Emplois, Offices quelconques qui peuvent servir à les illustrer, relever ou caractériser, détail des plus notables au long des autres, plus en bref; des Sceaux & Armes d'un chacun en particulier assignal seulement au simple, & sans gravure : A la tête de l'entreprise état historique de même & chronologique des deux illustres Maisons de Lorraine & de Bar; enfin sur l'état de la Chevalerie & Noblesse, nature des Fiefs, leur ressort, formalités & précautions dans leurs aveus & dénombremens; matière si fort liée ensemble, courtes nottes : Par un Religieux Bénédicte de la Congrégation de Saint Vannes & Saint Hydulphe en Lorraine, pour servir de*
Supplément

Supplément au *Nobiliaire, &c.* par un de ses Confrères, qui s'imprime actuellement à *Nancy*; ainsi que le public en est averti.

V. Le Cardinal Passionei, qui a succédé au Cardinal Querini dans la Charge de Bibliothécaire du *Vatican*, y fait imprimer plusieurs Lettres savantes en Latin, en Grec & en Hébreu, avec des notes sur la matière dont il est traité dans ces Lettres. Elles seront accompagnées d'une Epître Dédicatoire au Pape, qui a déjà été présentée à Sa Sainteté, à qui le Cardinal Passionei adresse à cette occasion le titre de *Benoît-le-Grand*, comme lui étant dû par son profond savoir, par ses vertus, par son attention à entretenir la paix dans l'Eglise, & par les différens Ouvrages que Sa Sainteté a donnés au public, dans lesquels la saine Doctrine se trouve jointe aux préceptes les plus utiles pour la pratique des vertus Chrésiennes. Le Pape a été sensible au zèle de ce Cardinal; mais l'humilité dont le Pontife fait profession ne lui a pas permis d'accepter ce tribut de loüanges, quelque légitimement qu'il lui soit dû.

VI. Le Sieur Berthelemy, Curé de *Rehon* près de *Longwy* & Doyen de *Bazailles*, va mettre au jour l'*Ecole Chrétienne*, ouvrage en 4 Volumes *in-octavo*.

VII. Le *Pepin* fait la dernière Enigme.

LOGOGRIPE.

JE réünis sept pieds & ne puis plus marcher.
On place le premier à l'entrée de *Mise*,
Le second a servi pour commencer l' *sié*,
Le troisième est toujours en tête du *Naucher*,
Et sans voir jamais l'eau compose le *Navire*.

*Au bout de l'aviron je le vois qui respire ;
 Le membre qui le suit , ayant plus de hauteur ,
 Préside dans la Gaule à la Divinité.
 Le cinquième est toujours joint à la Royauté ,
 Le sixième en Empire évite l'Empereur ,
 Sans le dernier jamais n'eut existé Maline :
 Qu'on double le second , on le peut arranger
 De façon qu'il en naisse un puissant de la Chine,
 L'on m'a vu tout-à coup en richesse abonder ,
 Avec de prompts Coursiers & force gens d'in-
 trigue*

*Faire craindre mon nom , & redouter ma ligue,
 Je ne suis plus , Lecteur , je revis dans les miens ,
 (Fin digne de ma vie) je suis mort en Apôtre,
 Marchands dites-moi tous nombre de Patenôtre ;
 Mais dites-les de cœur , non en Pharisiens.
 On trouvera chez moi , si l'on m'anatomise ,
 L'homme propre sur mer , un des quatre Elémens ,
 Une graine menue couverte de chemise ,
 Qui flatte le palais & qu'on donne en présent.
 Il y a dans mon sein la chose peu commune ,
 Qui suit souvent la table & la bonne fortune ,
 Un état trivial , cependant recherché ,
 Et dont on se dégoûte à peine est-il goûté.
 A ce tableau fidèle on ne peut méconnoître ,
 Le guerrier dans la paix qu'on a vu disparaître.*

A R T I C L E II.

*Contenant ce qui s'est passé de plus considérable
 en ESPAGNE , depuis le mois dernier.*

ESPAGNE. I. On le répète. De toutes les
 Cours de l'Europe, il n'y en a aucune où
 il ait été fait des déclarations plus positives &
 plus précises qu'à celle-ci, par rapport au départ
 des

des Flottes Françoisé & Angloise pour l'*Amérique*. Le Chevalier Keene, Ambassadeur du Roi de la Grande-Bretagne, a déclaré, entre autres, que les Amiraux Boscawen & Mostyn avoient ordre d'éviter de commettre, pendant leur navigation, aucunes hostilités envers la Flotte de France, à moins que celle-ci n'y donnât lieu la première. Le Duc de Duras, Ambassadeur de France, a déclaré précisément la même chose pour ce qui regarde la Flotte de Sa Maj. Très-Chrétienne. Chacun des deux Ministres a fait connoître, que les armemens des deux Puissances se bornoient à leurs possessions respectives en *Amérique*, & au maintien des droits que chacune d'elle réclame depuis les cessions ou restitutions faites par le Traité d'*Utrecht*. Le Roi a appris avec beaucoup de plaisir ces dispositions. Mais ce qui ne l'a pas moins satisfait, c'est que le Comte de Migazzi, Ministre Plénipotentiaire de Leurs Majestés Impériales auprès de cette Cour, y a eu une conférence dont le sujet a été relatif aux démarches faites par l'Impératrice-Reine à *Londres* & à *Paris*, pour prévenir que les différends entre la Cour Britannique & celle de *Versailles* fussent portés à une extrémité aussi fâcheuse que le seroit celle d'une rupture. Sa Majesté a cru, ensuite de cette conférence, devoir charger le Comte de Migazzi de faire connoître dans les dépêches qu'il écrivoit à *Vienne*, combien elle étoit charmée de trouver d'autres Puissances dans des sentimens conformes à ceux où elle étoit sur ce sujet. Ainsi, l'attention de cette Cour va être fixée désormais sur les événemens qui ouvriront la scène dans le Continent des *Indes-Occidentales*.

II. Par des ordres que la Cour a envoyés aux

Indes-Occidentales, il a été enjoint de faire croiser plusieurs Bâtimens armés à la hauteur de *Curacao*, à cause d'une espèce de guerre qui s'est élevée entre les habitans de cette Ile & les Espagnols. Il arrive quelquefois à ces derniers d'enlever des Barques de la même Ile, qui se trouvent dans le cas de la contrebande, & dont les équipages sont ensuite renvoyés. Ceux de *Curacao*, quand ils sont les plus forts, prennent leur revanche, & enlèvent à leur tour ce qu'ils trouvent de meilleur à bord des Bâtimens Espagnols. Mais comme il résulte de cette espèce de guerre des desavantages auxquels il est à propos de remédier efficacement, c'est à quoi tendent les ordres que le Roi vient d'envoyer aux *Indes-Occidentales*.

III. Le Roi a créé Grand d'Espagne de la première classe, le Marquis de Sarría, Lieutenant-Général de ses Armées & Colonel du Régiment d'Infanterie des Gardes Espagnoles. Par cet avancement Sa Majesté a voulu donner une nouvelle preuve de la bienveillance dont elle honore la famille de feu Don Joseph de Carvajal de Lancastra, Doyen du Conseil d'Etat, le Marquis de Sarría étant frère de ce défunt Ministre. Le Roi a fait plusieurs autres avancements. Don Julien d'Arriaga, Chef d'Escadre, Secrétaire d'Etat du département de la Marine, a été fait Lieutenant-Général des Armées navales de cette Couronne. Les Comtes de Priego & d'Aranda ont été créés Lieutenans-Généraux des Forces de terre; & le Duc de Bagnos & le Marquis de Cevallos, Maréchaux de Camp. Sa Maj. a conféré le même grade aux Chefs d'Escadre Don Ignace d'Auteuil, Don Pierre de la Cerda & Don François Orozio. Les Capitaines de Vaisseaux

seaux Don Daniel Huomy, Don Isidore d'Antayo Marquis de Vista-Alegre, Don Charles Reggio, le Comte de Vigafiorida, & Don Blaise de la Barreda ont été nommés Chefs d'Escadre.

IV. Par les Vaisseaux de guerre l'*Europe* & la *Castille*, le Vaisseau de régistre le *Dragon*, & le Paquebot le *Jupiter*, revenus le 12. Juin des *Indes-Occidentales* à *Cadix*, il est arrivé pour le commerce de ce Royaume huit millions 311994 piaftres tant en espèces qu'en vaisselle; 19043 quintaux de cuivre; 77 de cacao; 33450 livres de cochenille; 78155 d'anil; 7350 de jalap; 47500 de sucre, & 2054 cuirs en poil. Ces Bâtimens étoient partis de la *Havana* avec les Vaisseaux le *Mercur*, le *Mars*, l'*Avis* & le *S. Jacques*, dont ils ont été séparés par un coup de vent en débouchant du Canal, mais qui sont depuis arrivés à *Cadix*, pareillement avec de riches chargemens. La Frégate le *S. Sebastien* est aussi arrivée. Sa cargaison consiste en lingots d'argent, en cuirs, en tabac, en cacao & en diverses autres marchandises.

V. Les Vaisseaux de guerre qui sont dans le Port de *Carthagene* ayant eu besoin que leurs équipages fussent renouvelés & renforcés, quatre Chebecs mirent à la voile le 8. Juin ayant à bord les Matelots & Mariniers destinés pour ces Vaisseaux de guerre. Cinq Vaisseaux marchands Hollandois profiterent de la circonstance, afin de naviger de conserve avec ces Chebecs. Comme ils avoient l'avantage sur les Chebecs, ils découvrirent à six lieues de distance de ce Port (de *Carthagene*) quelques Bâtimens Algériens dirigeant leur route au *Sud-Est*. Les Navires marchands tirèrent aussi-tôt leur canon,

pour donner le signal aux Chebecs Espagnols. Ceux-ci mirent toutes leurs voiles au vent pour suivre les Algériens. Mais ces derniers se contenterent de faire un grand bruit de canon, prirent le large, & s'éloignerent ensuite avec tant de promptitude, qu'on les perdit bientôt de vûë. On a eu lieu de s'appercevoir par-là qu'ils commençoient à être intimidés & que leur première ardeur, déjà rallentie, dimintoit encore sur la nouvelle qu'ils ont euë, & qui est certaine, qu'il se faisoit en Espagne un armement de sept Vaisseaux de guerre & de quelques autres Navires destinés uniquement à être employés contre-eux : Ajouté à cela que la Cour a résolu de restreindre de plus en plus, dans la suite, la liberté de commerce dont jouiront dans ses Etats les Nations qui seront liées par des Traités de paix avec les Régences d'*Afrique*; outre la réunion d'une partie de ses forces navales, dont elle veut convenir avec le Portugal & les Hollandois, afin d'agir conjointement contre les Algériens, tant sur l'*Ocean* que dans la *Méditerranée*.

Le 10. & le 12. du même mois de Juin les Pères Trinitaires de la Rédemption des Captifs, amenerent dans le même Port de *Carthagene* 325 Esclaves rachetés à *Alger*. Ils s'y étoient rendus à bord de deux Polacres, sur lesquelles on avoit embarqué 191 Turcs, ou Maures, faits prisonniers par les Vaisseaux du Roi, & que Sa Majesté avoit permis que l'on renvoyât à *Alger* pour être échangés contre des Chrétiens. L'échange s'est fait homme pour homme, jusqu'à la concurrence du nombre des Turcs & Maures qui ont été rendus. Le reste, montant à 134 Esclaves Chrétiens, a été délivré au prix ordinaire

naire de la rançon. Il y a parmi eux cinq Officiers & plusieurs Soldats, deux Religieux de l'Ordre de St. François, neuf femmes & neuf enfans. Ces Captifs rachetés sont la plupart Espagnols, Portugais ou Italiens. Les Religieux Trinitaires ont rapporté que lorsqu'ils partirent d'Alger, on n'y avoit encore amené que trois Navires Hollandois, dont les équipages avoient d'abord été mis à la chaîne; que quelques Chebecs étoient revenus de leurs courses infructueusement, mais que d'autres nouvellement équipés se dispofoient alors à mettre en mer.

VI. Le Baron de Hildebrand, nouvel Envoyé Extraordinaire du Roi de Suede, est arrivé de *Stockholm* à *Madrid*, & en dernier lieu de *Paris*, où il a fait un séjour de plusieurs mois. Le 13. Juin il eut ses premières audiences particulières du Roi & de la Reine, dans lesquelles il présenta ses Lettres de créance en cette qualité.

On a appris de *Grenade*, que le Marquis de la Ensenada, pour marquer sa sensibilité de la faveur que le Roi lui avoit faite par le renvoi de ses bijoux & pierreries, avoit donné une superbe fête à la Noblesse de cet endroit-là, & fait distribuer d'abondantes charités aux Communautés Religieuses, aux Hôpitaux & aux pauvres de la même Ville.

La Cour de *Portugal* ne nous présente rien de singulier, si ce n'est qu'elle continuë à faire mettre en œuvre ce qui lui paroît de nécessité pour exterminer les Corsaires Algériens, d'autant plus que ces Corsaires continuent de croiser sur les côtes de ce Royaume.

Le Comte de Baschy d'Aubigné, Ambassadeur de France, qui réside depuis un tems considérable auprès de cette Cour, & qui n'avoit pas encore fait d'entrée publique, la fit le 11. Juin avec magnificence & un nombreux cortège. Il fut conduit, en la manière accoutumée, aux audiences du Roi & de la Reine, de même qu'à celles de la Maison Royale. Le Comte de Baschy, dans son discours au Roi, exprima à Sa Maj. la satisfaction que ressentoit le Roi Très-Christien de voir la bonne intelligence mutuelle si heureusement affermie entre les deux Cours.

A R T I C L E III.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ITALIE, depuis le mois dernier.

GENES. Les mécontents de l'Isle de *Corse* ont été fort tranquilles pendant l'hiver, & jusqu'au commencement du mois de Mai. Depuis ce tems-là on remarque parmi eux de grands mouvemens & des dispositions qui paroissent annoncer quelque grand projet. Le Marquis Joseph Doria, Commissaire Général de la République dans cette Isle, a essayé de renouer avec eux une négociation d'accommodement. Ils ont reçu toutes ses propositions; mais l'on s'est bientôt apperçu, que c'étoit moins dans l'envie de traiter, que pour connoître par-là dans quelles dispositions étoit la République, & diriger leurs mesures en conséquence. Quoiqu'il y ait toujours quelque diversité dans leurs opinions, cependant ils paroissent plus unis qu'ils ne l'ont été ci-devant; & l'espérance de réussir dans une entreprise qu'ils méditent, semble avoir

avoir contribué à les mettre plus d'accord. Ils ont tenu depuis peu une assemblée générale, où se sont trouvés les Députés des Communautés des deux parties de l'Isle, pour leur communiquer le projet d'une expédition concertée par leurs Chefs résidents à *Corte*, & en faveur de laquelle chaque Famille a été requise de se cotiser proportionnellement aux facultés de chacune. Leur Conseil général établi à *Corte* a expédié des ordres d'assembler une grande quantité de chevaux & de bêtes de somme, que l'on croit être destinés au transport de leur artillerie, qu'ils avoient eu tant de peine, il y a un an, à conduire aux endroits où elle devoit être employée. On fait que les difficultés qu'ils y rencontrèrent firent manquer l'expédition projetée contre la *Bastie*.

Mais toujours est-il certain, que si c'est-là leur but, ils doivent s'attendre à y en rencontrer de plus grandes, par les mesures qu'a prises le Commissaire Général, d'ailleurs exactement informé, comme il le marque au Gouvernement, des dispositions que font les rebelles, & dont les desseins lui sont connus, aussi bien que les délibérations de leur Conseil général de *Corte*.

Les relations du Marquis Doria sont si bien détaillées, & dépeignent si naturellement l'état des Insulaires Corfes, qu'il est aisé de s'apercevoir qu'il a formé des liaisons par lesquelles il est instruit de tout ce qui se passe d'important parmi eux. Il a fait distribuer dans la *Bastie*, *Ajaccio* & *Calvi* des troupes parties en dernier lieu de *Genes* à bord de deux Galères. Les Garnisons de ces Places, déjà assez fortes, ont été augmentées par ce nouveau convoi.

¶ Mais

Mais depuis les nouveaux mouvemens des
 Corfes, on voit un Mémoire qui a été dressé en
 plusieurs Langues, & dans lequel on confidère :
 « Que vû l'animosité des peuples de l'Isle de
 » *Corse*, & la difficulté de les assujettir à l'obéis-
 » sance envers la République de *Genes*, il seroit
 » à propos de transplanter dans cette Isle une
 » partie de l'Ordre de Malthe, ou d'y établir
 » quelque autre Ordre qui par son Institut, fût
 » pareillement consacré à faire la guerre aux
 » Corsaires de Barbarie : Que l'Isle de *Corse*
 » est très-propre à procurer une utilité réelle
 » de cet établissement, par sa situation au milieu
 » de la *Méditerranée* : Que toutes les Puissan-
 » ces commerçantes en retireroient un avanta-
 » ge certain : & qu'elles se verroient bientôt
 » affranchies de la nécessité d'acheter, à grand
 » prix, la bienveillance passagère des Régences
 » de la Côte d'Afrique. »

TURIN. Il paroît que cette Cour fait beau-
 coup d'attention a des ouvrages qui s'élevent
 par ordre de la République de *Genes* à *San-*
Remo, d'où elle a des informations qui annon-
 cent l'établissement d'une Citadelle à l'entrée du
 Môle neuf, par où cette Ville deviendroit une
 Place d'armes en cas de guerre.

L'enlèvement de Mandrin sur le territoire de
 Savoye, n'a été rien moins qu'une chose faite
 du consentement de la Cour. On le voit à pré-
 sent. Les circonstances dont cette expédition a
 été accompagnée, ont donné lieu à l'envoi de
 plusieurs Couriers. Comme la Cour de France
 a d'abord fait connoître qu'elle étoit disposée à
 accorder une satisfaction convenable des choses
 qu'elle a desavouées par rapport à l'exécution
 de cet enlèvement, il paroissoit n'en devoir pas
 arriver

arriver d'interruption à la bonne intelligence mutuelle: Mais le contraire est arrivé, jusques-là que le Chevalier de Chauvelin, Ministre de France, a dû se retirer de la Cour, & que le Ministre du Roi à celle de France en a fait autant. Le Roi a même fait préparer un Mémoire pour ses Ministres dans les Cours étrangères, afin de les instruire du sujet de mécontentement qui lui est causé par l'enlèvement de Mandrin sur le territoire de Savoye, & par les violences auxquelles s'est porté le détachement François chargé de l'exécuter. Sa Maj. déclare dans ce Mémoire, que le Droit des Gens par rapport à sa Souveraineté ayant été enfreint dans cette occasion, elle a demandé une satisfaction proportionnée à la nature du grief, & qu'elle a jugé à propos de faire retirer son Ambassadeur de la Cour de France jusqu'à ce que la satisfaction qu'elle prétend lui ait été donnée. Le Chevalier de Chauvelin, n'ayant pû réussir dans les démarches qu'il a faites pour la conciliation de cette affaire, a pris de même le parti de se retirer, en laissant toutefois à *Turin* la plûpart de ses Officiers & Domestiques, dans l'espérance, que quelque incident favorable pourra naître à propos pour arrêter les suites de ce différend. Ainsi, l'affaire concernant Mandrin a été capable, contre l'opinion publique, d'altérer la bonne intelligence entre les deux Cours.

TOSCANE. Le cordon de troupes que la Régence a donné ordre de tirer le long des côtes de cet Etat, pour y prévenir les descentes des Corsaires de Barbarie, est entièrement formé; de sorte qu'elles se trouvent par là à couvert de toute entreprise de leur part. Deux Vaisseaux de guerre de l'Empereur partis de *Livourne* il y

a quelque-tems, ont aussi établi leur croisière à la hauteur de *Tavolora*, sur la côte de *Sardaigne*, où leur présence assure la navigation des Bâtimens marchands qui passent dans ces parages; ce qui paroissoit d'autant plus nécessaire, qu'elle y étoit très-interrompue.

NAPLES. Outre le département des affaires étrangères que le Roi a conféré au Marquis Tannucci, & celui de la Guerre & de la Marine qui a été donné au Marquis Gregori, Sa Majesté a établi un troisième Secrétaire d'Etat, qui aura dans son département les affaires ecclésiastiques, & qui devra pourvoir à ce que l'abondance des vivres & provisions nécessaires soit entretenue dans *Naples*. Le Marquis Brancaccio est établi Secrétaire d'Etat de ce nouveau département. Tout ce changement s'est fait depuis que le Marquis de Fogliani est nommé à la Viceroyauté de Sicile, à laquelle il est actuellement rendu.

Cette Cour s'emploie aussi à concilier les différends de celles de *Versailles* & de *Londres*. En envoyant ordre au Prince de San-Severino, son Ministre Plénipotentiaire à la Cour d'Angleterre, de suivre le Roi de la Grande-Bretagne à *Hannover*, elle l'a chargé en même-tems de concourir au nom du Roi à cette conciliation.

Le Chef d'Escadre Martinez, dont nous avons déjà rapporté de beaux faits, devient de plus en plus la terreur des Corsaires de Barbarie, qui se présentent pour faire des prises sur les côtes de ce Royaume. Il s'est encore depuis peu emparé d'un Pinque Tripolitein, pendant que deux Barques de *Tunis* ont été enlevées par les Galères du Roi qui croisoient sur les côtes de la *Calabre*. La capture d'un Chebec de *Tripoli* s'est aussi

aussi faite dans les mers de *Sicile*. A bord de ce Chebec se trouvoient trente Esclaves Chrétiens, en qui le Maître avoit eu assez de confiance pour les employer à la manœuvre de son Bâtiment; de quoi ils ont profité pour le faire entrer dans le Port de *Trapani*, où les Tripolitains ont été faits esclaves, & les Chrétiens remis en liberté.

Le séjour que le Margrave de Brandebourg-Bareith & la Margrave son épouse ont fait à *Naples*, a été dans l'*incognito*, & de peu de jours. Leurs Alt. Sér. & Royale y ont cependant reçu les complimens des principales personnes de la Noblesse, ainsi que des Ministres étrangers. Divers Princes & Seigneurs Napolitains se sont fait un plaisir de les accompagner dans tous les endroits qui pouvoient mériter leur attention. Les Princesses de San Severino & de Malaspine y ont accompagné Madame la Margrave. Le cérémonial n'ayant pas permis que Leurs Alteffes satisfissent l'inclination qui les auroit portées à saluer le Roi & la Reine, Leurs Majestés n'ont pas laissé de leur faire faire un compliment très-gracieux sur leur arrivée.

ROME. I. Le Margrave de Brandebourg-Bareith est revenu directement de *Naples* à *Rome* avec la Margrave son épouse. Comme Leurs Alteffes n'avoient vû qu'une partie des choses que cette Capitale du monde Chrétien offre à la curiosité des étrangers, elles ont depuis achevé d'y voir tout ce qu'il y a de remarquable, s'étant fait accompagner dans tous les endroits qu'elles ont vûs, par l'Abbé Ciosani, qui a beaucoup de connoissance des Antiquités & de tout ce qu'il y a de plus digne d'attention dans les Villes d'*Italie*.

Dans le nombre des étrangers de distinction
qui

qui voyagent cette année dans les principaux États d'Italie, se trouve Mr. de la Condamine, de l'Académie Royale des Sciences de *Paris*. Il est arrivé dans le mois de Juin à *Rome*. Le Marquis de Stainville, Ambassadeur de France, auquel ce Savant étoit recommandé, l'a présenté au Pape, dont il a été reçu très-gracieusement. Sa Sainteté a fait l'honneur à Mr. de la Condamine de s'entretenir long-tems avec lui sur différens sujets, & en particulier sur les connoissances dans lesquelles il est versé. Cet Académicien, qui, pendant son séjour à *Rome*, a été occupé à visiter les Bibliothèques, les Cabinets des Curieux & tout ce que cette Ville contient de plus remarquable, s'est rendu à *Naples* pour le même sujet; d'où il doit passer en *Sicile*. Après quoi il se propose de revenir dans le continent de l'*Italie*, pour être de retour en France vers la fin de l'Automne.

II. Il y a eu aussi, pendant le mois de Juin à *Rome*, un Prince Ethiopien, qui est venu s'acquitter de diverses commissions auprès de la Congrégation de *Propaganda-Fide*. La principale est d'établir une communication plus directe entre l'*Europe* & l'*Ethiopie*, dont l'Empereur l'a chargé de demander que l'on envoyât des Missionnaires dans son Empire, pour y prêcher l'Evangile, & contribuer au progrès du Christianisme parmi les habitans de ce Pays-là. Cette commission n'a pû être que très-agréable au Pape, qui nommera incessamment les Religieux auxquels le soin de cette Mission sera confié. Le Prince Ethiopien est parti pour se rendre à la Cour de *Dannemarc*, où il doit exécuter une autre commission, dont le commerce à établir entre les Etats de Sa Majesté
Danoise

Danoise paroît être le principal objet.

III. Toutes les Couronnes ne cessent dans leurs sollicitations auprès du Pape, pour une promotion de Cardinaux en leur faveur. On se flatte, par conséquent, qu'elle ne pourra plus être reculée. Elle peut d'ailleurs se faire aisément, y ayant actuellement dix Chapeaux vacans ; le dixième par la mort du Cardinal Bezozzi, décédé le 18. Juin à *Tivoli*. Sa Sainteté, qui a fait son voyage annuel à *Castel-Gandolfo*, & un séjour de quelques semaines, en revint à *Rome* le 26. , & le 29. Fête des Apôtres St. Pierre & St. Paul, Elle chanta la grande Messe dans l'Eglise du Vatican ; ce qu'elle n'avoit point fait depuis deux ans. La Margrave de Bareith, aimant de se trouver à cette auguste cérémonie, la vit d'une tribune qu'on lui avoit préparée, pareille à celle du Chevalier de St. Georges. Cette Princesse est partie le 2. Juillet pour *Lorette*.

Le Cardinal Galli a eu la Charge de Grand Pénitencier, dont feu le Cardinal Bezozzi étoit revêtu.

IV. L'Eglise de la *Rotonde*, l'ancien *Partheon* bâti par Agrippa, monument superbe de la grandeur de la *Rome* payenne, commençant à menacer ruine en partie, les Conservateurs Romains ont ordonné d'y faire les réparations nécessaires. Si d'ailleurs l'on continué comme on a commencé, depuis quelques années, à rebâtir & à orner les Eglises de *Rome*, la plupart s'y trouveront dans peu de tems entièrement changées. Aussi peut-on avancer, que *Rome* a changé considérablement sous le Pontificat du Grand Pape actuellement régnant, qui a employé de très-grosses sommes pour lui
procurer

procurer de nouvelles beautés. Le dernier Pape Clément XII. avoit déjà contribué beaucoup à la décoration de cette Ville.

A R T I C L E IV.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ANGLETERRE, en HOLLANDE & aux PAYS-BAS, depuis le mois dernier.

ANGLETERRE. I. Les Seigneurs Régens ont été assemblés le 24. Juin au *Cockpitt*, en conséquence de la dernière prorogation du Parlement, qui étoit ajourné au premier de Juillet. Ils l'ont prorogé de nouveau au 14. du présent mois d'Août ; & il y a toute apparence qu'on le prorogera encore à un tems plus reculé, puisque le Roi, pour les affaires de conséquence qu'on doit traiter à *Hannover*, ne sera pas de si-tôt de retour dans le Royaume. Après que ces Seigneurs eurent délibéré sur des dépêches reçues du Chevalier Keene, Ambassadeur de cette Cour à celle d'Espagne. Ils ont envoyé à ce Ministre des instructions concernant la source des différends qui se sont élevés entre l'Angleterre & la France en *Amérique*. Mr. Keene a été chargé sur-tout d'y faire remarquer, que quelle que soit la décision des événemens entre les deux Cours, celle-ci ne croiroit point qu'on pût, avec raison, lui imputer d'avoir donné le premier le sujet d'offense, d'autant plus que les entreprises exécutées par les Commandans François en *Amérique* avoient fondé, il y a plus de deux ans, les griefs légitimes en vertu desquels la Cour avoit jugé à propos

propos d'envoyer des renforts de troupes & de Vaisseaux dans ce Pays-là , pour opposer les mesures de défense dont elle étoit en droit de se servir , contre ceux dont les entreprises sur l'*Obio* devoient être considérées comme des preuves certaines auxquelles on pouvoit reconnoître d'où partoît l'aggression, &c. Le même Ambassadeur a été chargé d'assurer le Ministère d'Espagne ; que la sûreté des possessions Britanniques aux Indes-Occidentales & la conservation des droits dont elle jouït à la *Nouvelle-Ecosse*, étoient des motifs allés importants pour justifier toutes les démarches qu'elle avoit faites & celles qu'elle continueroit de faire en vûe de se mettre à l'abri de toute invasion , ou de souffrir aucune injustice de ce côté là, attendu que le préjudice qui en seroit résulté pour ses sujets d'Amérique n'auroit pas manqué dans la suite de se faire sentir également aux sujets de la Grande-Bretagne en Europe, par la liaison intime & le rapport d'intérêts mutuels qui unissent les uns & les autres dans ces deux parties de l'Univers.

II. Outre 33 Vaisseaux de guerre qu'on a rassemblés à *Spithead* depuis peu, il y en a vingt sur les chantiers de *Deptford*, de *Woolwich*, de *Chatham* & de *Portsmouth*, non compris les Frégates & d'autres Bâtimens. L'on continuë la levée des Matelots ; & malgré les apparences d'une conciliation prochaine sur ce qui divise, pour l'*Amérique* & le *Coromandel*, les deux Couronnes d'Angleterre & de France, les armemens de terre & de mer se poussent comme si l'on étoit à la veille de voir entre-elles une guerre déclarée.

De toutes les Colonies Angloises en Amérique,

que, la *Nouvelle-York* est une de celles où l'on marque le plus d'empressement pour pousser les choses avec vigueur. On y engage du monde, on y élève des fortifications, & l'on y travaille déjà armer des Bâtimens pour les envoyer en course. Enfin par un Acte que l'Assemblée générale de cette Colonie a passé, on leve 45 mille livres sterlings sur les biens fonds des habitans, afin d'employer cette somme à mettre la *Nouvelle-York* en état de s'opposer aux entreprises que l'on pourroit former sur les Colonies de l'Amérique-Septentrionale. La même Assemblée a aussi passé un Acte pour empêcher de porter des vivres ou provisions au Cap *Breton*, ou à quelque autre Etablissement des François dans l'Amérique-Septentrionale. De plus (ce qui paroît extrême) dans une autre Assemblée tenuë à *Boston* dans la *Nouvelle-Angleterre*, il a été défendu aux habitans de toute cette Province d'entretenir aucune correspondance avec ceux du même Cap *Breton*, à commencer du premier de Mars passé; & il a été statué, que tout Maître de Bâtiment que l'on découvroit y avoir trafiqué, seroit condamné à avoir une de ses oreilles coupées, à recevoir publiquement trente coups de fouet, & à être déclaré incapable de jamais posséder aucun emploi ou poste dans la Province, outre la confiscation de son Vaisseau & de la cargaison, & 500 livres sterlings d'amende à la charge de ceux qui auroient fretté le Bâtiment, lesquels seroient aussi déclarés inhabiles à remplir aucune place ou emploi dans la même Province. Tout ceci ne pourroit être envisagé que comme des préliminaires d'une rupture prochaine, si l'allée & la venuë de Courriers discontinuoient entre *Londres*

& Versailles, & si les instructions que le Duc de Mirepoix, Ambassadeur de France, reçoit encore de sa Cour, & dont il communique chaque fois le contenu aux Seigneurs Régens, n'étoient de nature à ne point faire desespérer du succès des moyens que la voye des négociations permet encore d'employer. La France ne rejette nullement de s'accorder. Au contraire, elle offre de le faire; & si l'on dit juste, elle offre pour y arriver la démolition du Fort de la Couronne & des nouveaux ouvrages construits vers l'Obio. En attendant que l'on puisse mieux juger du succès qu'il y a lieu de s'en promettre, le Duc de Mirepoix a présenté un Mémoire, par lequel il réclame un Brigantin François, chargé de farine, qui a été pris au Cap Breton, & conduit à Halifax, & dont il se plaint que la saisie a été faite illégitimement.

Dans l'impatience néanmoins où est le public d'apprendre des nouvelles concernant l'arrivée des Flottes parties d'Angleterre & de France pour se rendre en Amérique, on peut lui faire part, que la Flotte de France, qui avoit dépassé le 2. Mai l'Isle de *Sable* dirigeant sa route au Nord-Est, mouilla le 3. & le 4. à la Côte de l'*Isle-Royale*, ou Cap Breton, & entra le même jour dans le Havre de *Loisbourg*; d'où, après quelques jours de relâche, elle a passé le Golfe de *Saint Laurent*, & remonté la rivière de ce nom jusqu'à l'endroit fixé pour le débarquement des troupes: Que *Quebec* est le lieu assigné pour rassembler les forces, & que le Baron de Dieskau, Commandant du secours envoyé de France, doit les répartir ensuite dans les différens quartiers & postes où elles seront employées.

Avant que l'Escadre Françoisse mouillât au Cap Breton, elle avoit été précédée par divers Vaisseaux envoyés successivement de France, chargés de troupes & de munitions, qu'ils avoient débarquées à *Loisibourg*, pour mettre l'*Isle-Royale* à l'abri de toute surprise, tant au Port que l'on vient de nommer, que le long de la côte. Les premiers soins, à l'arrivée de l'Escadre de France au Cap Breton, a été d'y débarquer la plus grande partie des malades qu'elle avoit à bord, afin qu'ils pussent s'y rétablir par quelques jours de relâche, & passer ensuite au lieu indiqué pour l'assemblée générale.

Dans le tems que l'Escadre Françoisse arriva au Cap Breton, la Flotte Britannique se trouvoit partie à *Boston*, partie à la *Nouvelle-York*, & le reste à la Côte de la *Virginie*, & les trois Amiraux Boscawen, Mostyn & Holbourne qui la commandent, devoient se concerter, en vertu de leurs instructions, avec les Gouverneurs des Colonies Angloises, pour se prêter la main mutuellement dans l'exécution du plan général des opérations.

L'opinion la plus générale est néanmoins, qu'il ne se fera point d'hostilités par mer; mais que les opérations de terre en *Amérique*, au cas de non-accommodement, seront poussées avec vigueur; & suivant le plan concerté à cet égard, on parle d'attaquer les François par quatre endroits à la fois; savoir, la première attaque sur l'*Ohio*, qui sera exécutée par le Général Braddock; la seconde au Fort de *Niagara*, par le Chevalier Pepperel; la troisième au Fort de la *Couronne*, par le Colonel Johnson, & la quatrième au Fort de *Saint Jean* dans l'*Acadie*, par le Général Winslow.

Winslow. Le nombre des troupes employées à ces expéditions, monteroit à dix ou onze mille hommes.

L'impatience où l'on est à *Londres* d'apprendre que ces opérations auroient commencé, donne lieu tous les jours à des nouvelles que l'on débite sur ce sujet, les unes plus extraordinaires que les autres, mais qui au fond n'ont rien de réel. A ce récit de ce qui se prépare dans l'*Amérique* pour y ouvrir la scène, rapportons ce qui se présente aussi des *Indes-Orientales*, dont les affaires occupent constamment à *Paris* Mr. de Cosne de la part de cette Cour, en attendant que le Comte de Hartington s'y rende en qualité d'Ambassadeur auprès du Roi Très-Chrétien.

III. On sçait qu'après le départ de Mr. Dupleix pour retourner en France, Mr. de Godeheu, nouveau Gouverneur de *Pondichery*, avoit proposé au Gouverneur de l'Etablissement des Anglois, de convenir d'une suspension d'armes de trois mois, pendant laquelle on travailleroit à un accommodement. Cette suspension d'armes devoit expirer au mois de Février dernier. Comme la négociation n'avoit pas encore été conduite au point de pouvoir conclurre l'accocomodement, Mr. de Godeheu écrivit au mois de Janvier dernier à Mr. Saunderson, Gouverneur de *Madras*, pour lui proposer de prolonger la Trêve jusqu'au mois de Mai prochain, afin de continuer de travailler au succès de la négociation. A cette Lettre se trouvoit joint un nouveau projet, qui différoit à quelques égards des premières conditions proposées par Mr. Dupleix. Le Gouverneur & le Conseil de *Madras* ayant jugé que l'on pouvoit continuer la

négociation sur ce pied-là , ils ont consenti à la prolongation de cette Trêve , & se sont engagés d'envoyer ce plan en Europe par l'occasion d'un des premiers Vaisseaux de passage , afin de savoir les intentions du Gouvernement Britannique à cet égard. La Trêve a non-seulement été renouvelée pour trois mois ; mais les deux Gouverneurs sont convenus en outre de prolonger ce terme , en cas de besoin , & de s'abstenir ponctuellement de toutes hostilités de part & d'autre , jusqu'à ce qu'ils eussent été informés des intentions de leurs Souverains respectifs.

Le Duc de Mirepoix a dépêché un Courier pour *Paris* , à l'occasion de ces nouvelles. Un autre a été envoyé de la part des Seigneurs Régens au Roi à *Hannover*. Celui-ci en est de retour avec une espèce de déclaration des intentions de Sa Majesté. On a délibéré dans le Conseil de Régence sur cette déclaration : Et l'on est comme persuadé qu'il résultera des négociations qui se continuent , un accommodement par rapport aux sujets de contestation dans les *Indes-Orientales* ; d'où l'on présume que si les affaires d'*Asie* peuvent être réglées les premières , celles d'*Amérique* , quoique de plus difficile composition , ne tarderont pas de l'être pareillement.

IV. Le premier Juillet , le Duc de Cumberland , accompagné du Lord Anson , du Lord Duncannon , de l'Amiral Towshend & de Mr. Cleveland , Secrétaire de l'Amirauté , partit pour aller à *Portsmouth* , faire la revûe de la Flotte assemblée & toute équipée à *Spithead* , où ce Prince arriva le lendemain. Elle est composée , comme on l'a déjà dit , de trente-trois Vaisseaux
de

de guerre, auxquels doivent se joindre plusieurs autres, parce que le Gouvernement ne croit nullement devoir se relâcher en rien de son activité à continuer les armemens maritimes, jusqu'à une fin entière de tous les différends à régler. Il vient même tout récemment de contracter avec divers particuliers, pour la construction de quinze nouvelles Frégates de vingt canons chacune. Le Duc de Cumberland, qui revint à Londres le 6. Juillet de *Portsmouth*, a été très-satisfait de l'état dans lequel il a vû la Flotte assemblée à *Spithead*.

H O L L A N D E.

I. La Princesse Gouvernante vint le 10. Juillet au matin au Conseil d'Etat à *La Haye*, où elle s'arrêta environ une demie heure. Elle passa ensuite, accompagnée de divers Membres de ce Conseil, dans l'assemblée des Etats-Généraux, où elle assista aux délibérations de Leurs Hautes Puissances. Le sujet qui a occasionné la venue de S. A. R. dans ces deux assemblées, est relatif à quelques nouveaux arrangemens par rapport à l'Etat Militaire. Le 16. elle devoit partir avec le Prince Stadhouder, son fils, & la Princesse Caroline pour le Château de *Soestdyck*, mais l'importance de quelques matières qui sont actuellement sur le tapis, & qui réquierent qu'elle soit à portée des délibérations, l'ont déterminée à différer ce voyage de quelques jours. L'affaire de la Tutelle & du Port-franc demeure dans l'engourdissement, quoique les Etats de Frise aient fait remettre à *La Haye* les Actes concernant la Tutelle.

II. Suivant des Lettres particulières d'*Alger*,
le

le peu de succès de la guerre que cette Régence a déclarée aux Impériaux & aux Hollandois, commence à inspirer du découragement aux Corsaires, quatre desquels sont revenus très-mécontents de n'avoir point rencontré de Bâtimens dont ils eussent pû faire la capture. Ces Lettres insinuent, que l'on prévoyoit déjà deux suites nécessaires qui résulteroient de ce découragement ; ou que les Algériens rechercheroient l'amitié des Puissances avec lesquelles ils avoient rompu, ou qu'ils prendroient la résolution de rompre encore avec deux autres Puissances. Mais dans le premier cas, il n'est pas sûr que l'on soit disposé à renouer avec ces perfides, à des conditions aussi avantageuses que celles qui leur ont été accordées par les Traités précédens ; & s'ils obtiennent la paix, ce ne sera qu'en donnant des sûretés qui répondent de leur exactitude à en mieux observer les conditions.

III. Le Roi de Prusse a fait dans le mois de Juin une tournée en *Hollande*, dont on n'a été informé qu'au retour de ce Prince à *Cleves*. En voici les particularités. Sa Majesté étant arrivée d'*Emden* à *Wexel* le 17., elle fit le 18. & le 19. la revûe des Régimens de Fusiliers de *Desfow* & de *Jungheim*, & de celui du Comte de *Wied*, qui s'acquitterent aussi de leurs manœuvres. Le Baron d'*Assembourg*, Grand Maître de la Maison de l'Electeur de *Cologne*, le Bailli de *Froullay*, Ambassadeur de la Religion de *Malthe* à la Cour de France, & le Baron de *Kniphausen*, Envoyé Extraordinaire du Roi de Prusse à la même Cour, qui s'étoient rendus à *Wexel* pour avoir l'honneur de saluer Sa Maj. Prussienne, furent admis le 18. à son audience, & reçus de la manière la plus gracieuse. Le Roi eut un
entretien

entretien en particulier avec le Baron de Kniphausen, qui est reparti de *Wezel* pour retourner à *Paris*, de même que le Bailli de Froullay, à qui Sa Maj. a renouvelé dans cette occasion les témoignages d'estime & de bienveillance dont elle lui avoit donné des marques pendant son séjour à *Berlin*.

Le 20. le Roi, accompagné du Prince Ferdinand de Brunswich & du Lieutenant-Colonel de Balbi, Directeur des Ingénieurs, arriva de *Wezel* au Château de *Mooyland*, près de *Cleves*, où Sa Majesté reçut les respects des Membres de la Régence de ce Duché. Elle s'informa avec exactitude de plusieurs détails concernant les affaires du Pays, & donna ses ordres en conséquence.

Le 21. le Roi, accompagné du Lieutenant-Colonel de Balbi & d'un Page, partit de grand matin du Château de *Mooyland*, pour faire un petit voyage *incognito*. Sa Maj. Prussienne passa à *Nimegue*, d'où elle fit une tournée jusqu'à *Amsterdam*, afin de se procurer le plaisir de voir l'agréable & riant aspect que présente la campagne des Provinces-Unies dans la belle saison.

Le Roi arriva à *Utrecht* le 22. au soir, toujours dans un parfait *incognito*. Sa Maj. Prussienne y coucha, & en repartit le lendemain matin. L'*incognito* a été parfaitement observé; car ce Monarque & le Lieutenant-Colonel de Balbi, avec le Page qui les accompagnoit, ont pu aisément donner le change en se faisant passer, comme ils ont fait, pour deux Marchands qui voyageoient avec leur Domestique.

Sa Maj. Prussienne prit sa route d'*Utrecht* sur *Arnhem*, d'où elle passa à *Sevenaer*, & fut de retour le 23. au soir au Château de *Mooyland*,
ayant

ayant employé trois jours à faire cette tournée. Le 24. au matin le Roi retourna de *Cleves* à *Wezel*, d'où Sa Maj. est repartie immédiatement pour *Berlin*, où elle est de retour.

Pendant l'absence du Roi, le Prince Ferdinand de Brunswich étoit resté à *Cleves* avec le reste de la suite de Sa Maj. Prussienne. Ce n'a été qu'au retour du Roi dans cette dernière Ville, que l'on y a été informé de la tournée que Sa Maj. avoit faite à *Nimegue* &c.

La Charge de Grand-Veneur du Prince Stadhouder, vacante par la mort du Baron de Hammerstein, a été conférée par la Princesse Gouvernante à Mr. Lestevenon de Berkenrode, Ambassadeur des Etats-Généraux à la Cour de France. Mr. Brakonier, Seigneur d'Alphen, est nommé par les Etats-Généraux leur Résident auprès du Cardinal de Baviere, Prince-Evêque de Liege.

P A Y S - B A S .

BRUXELLES. I. Le voyage du Duc Charles de Lorraine à la Cour Impériale, ne paroïssoit jusqu'à présent que suspendu; mais depuis l'arrivée d'un Courier de *Vienne*, qui a apporté des dépêches pour Son Alt. Royale, on a des raisons de croire qu'il n'aura pas lieu, d'autant plus qu'il y a des affaires de grande importance qui occupent actuellement l'attention du Gouvernement. De fréquens Conseils qui se tiennent à la Cour en font une preuve, aussi-bien que les conférences successives qui se sont tenues depuis peu chez le Comte de Cobenzel, premier Ministre d'Etat pour l'administration des affaires du Pays. Le Général-Major Cornabé, au service des Etats-Généraux, qui est venu de *La Haye* exécuter

exécuter auprès du Gouvernement une commission, a aussi occasionné une de ces conférences. Sa commission paroît avoir eu rapport à l'entretien des troupes préposées pour garder les Places de ces Provinces, & à l'état de ces Places en particulier.

II. Des travaux qui se font au Canal du *Petit-Willebrœk*, sont fort avancés. Le Sérénissime Duc alla le 7. Juillet les visiter, accompagné de divers Seigneurs & Officiers Généraux. S. A. R. étoit allé le 22. Juin à *Mons*, faire visite à Madame Royale sa sœur. Avant son retour elle donna ses ordres touchant ce qui concerne le Gouvernement de *Mons*, actuellement vacant, jusqu'à la nomination d'un nouveau Gouverneur.

III. Nous avons omis le mois passé de rapporter une Ordonnance que le Duc Gouverneur-Général a fait adresser aux Tribunaux de ce Pays, & que voici.

DE LA PART DE S. M. L'IMPÉRATRICE
REINE.

Il nous revient que quelques Curés & autres Gens d'Eglise, qui ont été bannis de France, ou décrets de prise de corps, à l'occasion des affaires ecclésiastiques qui divisent ce Royaume, se sont réfugiés dans les Provinces de l'obéissance de Sa Majesté. Nous entendons que vous fassiez incessamment de soigneuses recherches à cet égard, & qu'au cas que vous découvriiez quelqu'un desdits Ecclésiastiques dans l'étendue de votre Ressort, vous les fassiez comparoître pardevant les Conseillers Fiscaux, en leur faisant déclarer, que quoique Nous voulions bien tolérer qu'ils jouissent dans les Etats de l'Impératrice, de l'azyle que
Sa

Sa Maj. accorde aux étrangers , cependant Nous voulons aussi & mandons sérieusement , qu'ils s'abstiennent de tous propos tendants à faire naître dans ce Pays directement ou indirectement de nouvelles disputes sur la Bulle Unigenitus , ou de l'inquiétude sur les Billets de Confession ; à peine contre les contrevenans , d'être poursuivis ou châtiés comme perturbateurs du repos public. Vous nous rendrez un compte exact des découvertes que vous aurez faites en conséquence de notre présente Dépêche.

A R T I C L E V.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en ALLEMAGNE , depuis le mois dernier.

V I E N N E. I. La Cour ayant reçu avis ; que les négociations seroient continuées à *Hannover* pour l'accommodement entre les Cours de la Grande-Bretagne & de France , le Comte de Colloredo qui s'y rend actuellement, a été chargé d'instructions relatives à cet objet. Il en a d'ailleurs d'amples sur les affaires de l'Empire qui doivent se traiter à *Hannover*, où on les croit déjà entamées. Celle de l'élection d'un Roi des Romains y fera , comme on le croit, consommée.

II. Il se passe peu de jours que Leurs Maj. Imp. ne prennent à *Luxembourg* le divertissement de la chasse du Héron. Les Archiducs & les Archiduchesses s'y rendent alternativement, & retournent coucher à *Schoenbrunn*. Le 25. Juin, jour anniversaire du Couronnement de l'Impératrice comme Reine de Hongrie, la Cour fut
fort

fort nombreuse à *Laxembourg*, où elle comptoit de faire encore son séjour jusqu'au 12. Juillet. Chaque jour y est marqué par le départ de plusieurs Couriers, dont les affaires d'importance qui sont actuellement sur le tapis, demande l'expédition.

III. Comme il y a eu pendant quelques années consécutives des campemens nombreux en *Bohème*, on croyoit qu'il y en auroit encore cette année; mais, suivant des ordres de la Cour, il n'y en aura pas, à l'exception des Régimens de *Collowrath* & de *Colloredo*, l'un & l'autre d'Infanterie, qui n'ayant pas été des campemens précédens, en formeront un petit dans le présent mois près de *Collin*, où les grands campemens ont été ci devant.

IV. Les reglemens faits à *Trieste* pour y rendre le commerce florissant, continuent de répondre, par leur succès, aux vûes dans lesquelles ils ont été établis. Cette Ville acquiert de jour en jour un plus grand lustre. Un établissement qui y a été fait depuis peu d'une Rafinerie de Sucre, a réussi fort au-delà de l'espérance qu'on en avoit conçüe. Le Sucre que l'on y prépare est non-seulement d'une très-belle qualité; mais le Directeur de la Rafinerie espère de pouvoir le donner bientôt à un prix au moyen duquel on soit en état de se passer d'une partie du Sucre raffiné que l'on tiroit d'ailleurs.

V. Quoique la révolution arrivée dans le Ministère Turc ait fait à *Vienne* beaucoup de bruit, la Cour a eu, peu de tems après, lieu de compter qu'elle ne produiroit point de changement défavorable dans le système de la Porte. Cette révolution a été d'abord un événement si imprévu pour le Ministère Turc qui se trouve encore

à Vienne, qu'il a jugé à propos de dépêcher un de ses domestiques à Constantinople, pour favoir quelle influence peut avoir eu un tel changement dans le système de la Cour Ottomane, & de quelle façon il devra s'expliquer à cet égard lorsque le tems de sa commission expirera. Mais ce Ministre a reçu une réponse favorable sur la continuation du système que l'on suit à la Porte pour l'exaète observation des Traités de paix entre cette Puissance & les Cours de la Chrétienté.

Les troubles arrivés en Croatie & en Transylvanie sont absolument apaisés, & la Commission établie à ce sujet doit avoir cessé.

VI. On a reçu avis de Ratisbonne, où la Diète de l'Empire ne présente d'ailleurs rien de remarquable, que les trois Collèges de l'Empire sont convenus, par une résolution en forme, de conférer au Duc d'Ahtenberg la Charge vacante de Lieutenant-Feld-Maréchal des Armées de l'Empire de la Religion Catholique. Cette résolution a été communiquée à l'Empereur, & Sa Maj. Impériale l'a ratifiée par un Décret, adressé à la Diète. Un Rescrit fort ample de l'Impératrice-Reine a aussi été adressé à la Diète. Cette auguste Souveraine s'y élève en termes très-énergiques, contre les imputations de vexation & d'oppression envers ses sujets Protestans établis dans ses Etats Héréditaires. Ce Rescrit, qui a suivi les informations dont nous avons dit quelque chose dans notre dernier Journal, page 72, a aussi été envoyé aux Ministres de Sa Maj. Imp. dans les Cours de l'Empire, pour leur servir de règle sur ce qui a été publié à cet égard dans différens Ecrits & Mémoires imprimés. Mais entre-autres points, comme

comme on l'apprend, qui occupent les Ministres Protestans à Ratisbonne, dans les assemblées & conférences qu'ils tiennent sur les affaires de Religion, il y en a un, qui s'est déjà attiré l'attention du Souverain Pontife, de l'Empereur & de la plupart des Princes Catholiques de l'Empire. C'est une Concession du Comte de Wied, que voici.

Nous Jean-Louis-Adolphe, Comte règnant de Wied, Isenbourg & Erchingen, Seigneur de Runckel &c. &c. Savoir faisons par les présentes Lettres Patentes, que sur les vives instances des Pères Capucins de la Province du Rhin, tendantes uniquement à les garantir de la perte d'un établissement conditionné & restreint à notre présente Concession, ainsi qu'afin de procurer à nos Sujets & Habitans Catholiques, que Nous croyons aussi dignes de nos graces & attentions paternelles que ceux de notre propre Religion, une occasion plus commode de vaquer aux devoirs & à l'exercice de la leur, de même que par égard pour nos co. Etats, & principalement pour nos très-Hauts & Hauts voisins Catholiques, & sans aucune vûë d'intérêt, Nous leur avons accordé & permis, accordons & permettons, en vertu de notre Droit incontestable de Réformation en fait de Religion & du pouvoir en résultant de tolérer & recevoir dans nos Etats chacune des Religions autorisées dans l'Empire, que les susdits Pères Capucins construisent ici un Couvent de grandeur suffisante, sur un emplacement convenable, que Nous leur assignerons, sans qu'il en coute rien à nos Finances & sans que nos Sujets en souffrent aucune incommodité ou dommage; qu'ils y fassent librement le Service divin, sans en excepter celui de la nuit de Noël, & y admet-

rent les Dimanches & jours de Fêtes, tant nos Sujets que les étrangers; qu'ils disent la Messe, prêchent, entendent les Confessions, distribuent la Communion, baptisent les enfans, cathéchisent; publient & bénissent les Mariages, ayent un Maître d'Ecole, visitent & administrent les malades sans aucune cérémonie publique, enterrent les morts sans porter Croix, dans un Cimetière appartenant à leur Couvent, au son des cloches & avec leurs chants ordinaires; le tout sans préjudice du Droit & du Casuel du Clergé & Maître d'Ecole Protestans. Permettons aussi aux susdits Pères de recevoir à la Profession de leur Religion ceux de nos Sujets qui voudront l'embrasser librement au sçû & de l'aveu de l'un ou l'autre des deux Epoux, Père & Mère, Tuteurs, Curateurs & leurs proches parens, & sans que le Gouvernement Politique & le Souverain en ayent quelque trouble, plaintes ou autres suites fâcheuses à appréhender; nous conformant en cela à la liberté accordée à un chacun par les Loix de l'Empire, d'embrasser une des Religions approuvées & autorisées par les mêmes Loix. Enfin permettons aussi de préférence aux susdits Pères Capucins de faire la quête dans nos Comtés & Seigneuries.

Mais comme la Religion Réformée est & reste la dominante dans ce Baillage, & que la prudence demande qu'un Seigneur tienne toujours la main à la conservation de la tranquillité publique, Nous n'entendons pas par cette présente Concession, introduire le Simultaneum ou une égalité de l'exercice public de la Religion Catholique au préjudice de la dominante, ni sapper, échancre, restreindre, affoiblir ou altérer en manière quelconque aucune de nos Jurisdictions, les Constitutions du Pays, la Discipline Ecclésiastique, les Eglises

Eglises & Ecoles Réformées, ni faire aucun tort aux Ministres de la parole & Maître d'Ecole, ni à qui que ce soit de nos Sujets. Au contraire, Nous voulons & prétendons, que la permission accordée pour l'établissement du Couvent susdit, ne donne jamais lieu à aucune nouveauté nuisible & n'ait jamais la moindre influence dangereuse sur nos droits & hauteurs en matière de Religion, non plus que dans le Gouvernement Politique & Ecclésiastique. Voulons en conséquence que les Pères Capucins, qui demeureront ici, tiennent une conduite pacifique; qu'ils respectent la Paix de Religion, & que dans les disputes, écrits & discours ils ne donnent ni publiquement ni secretement aucune occasion à des différends & broüilleries de Religion; qu'ils ne s'immiscent pas dans les affaires séculières, soit par des conseils, soit autrement, sous quelque prétexte que ce soit; qu'ils ne reçoivent & ne retiennent contre le gré du Seigneur & de ses Officiers aucune personne, qui voudroit se réfugier dans leur Couvent, auquel Nous accordons d'ailleurs la jouissance de tous les droits & libertés de leur Ordre.

Enfin, Nous nous réservons, qu'à notre réquisition & à celle de nos successeurs dans le Gouvernement les Supérieurs rappellent un Religieux, dont Nous croirons avoir sujet de souhaiter l'éloignement, & qu'ils le remplacent par un autre qui Nous soit agréable; sans pourtant que Nous soyons obligés d'en expliquer les raisons, & que d'un autre côté à notre demande ils prolongent le séjour d'un Père, dont la conduite auroit mérité notre approbation, bien entendu autant que la Règle le permettra aux Supérieurs, dans le domestique desquels Nous n'avons pas intention d'entrer.

En foi de quoi Nous avons signé de notre main & muni de notre grand sceau la présente Concession. Donné dans notre Résidence à Dierdorff le 21. Février 1755.

HANNOVER. Le 7. Juillet le Roi fit la seconde revûe générale des troupes de cet Electorat qui sont assemblées dans la plaine de *Bult*. Les jours suivans Sa Maj. a fait les revûes particulières de divers Bataillons & Escadrons assemblés en différens endroits, dont elle a paru si satisfaite des évolutions, qu'elle n'a pû s'empêcher de le déclarer publiquement. Aussi a-t-elle fait distribuer à chaque Régiment une somme considérable d'argent. On ne peut rien ajouter au brillant de la Cour, qui se tient à *Herrenhausen*, & qui est presque tous les jours relevé par l'arrivée de Princes & de Princesses, de Généraux, de Seigneurs & d'Etrangers de distinction du dehors; outre la Princesse héréditaire de Hesse-Cassel, fille du Roi, & les trois Princes fils de cette Princesse, qui s'y trouvent aussi. Les Conseils & les conférences, ainsi que le départ & l'arrivée de Couriers y sont des plus fréquens. Ceux-ci apportent avis de l'état des affaires dans l'Empire, relativement aux négociations de la Cour Britannique, & aux mesures qui se prennent avec les Alliés de la même Cour, afin de pouvoir compter sur leur appui dans les circonstances où il deviendra nécessaire. Mais jusques au commencement de Juillet, il n'y avoit encore à *Hannover* que les Ministres des Cours de *Madrid*, de *Naples*, de *Dresde* & de *Modene*. On y attendoit pour le 16. ou le 17. le Comte de *Collaredo* de *Vienne*, & Mr. de *Buffy* de *Paris*.

Le Landgrave de Hesse-Cassel ayant accepté la
pro-

proposition qui lui a été faite d'engager un Corps de huit mille hommes de troupes à la solde de la Grande-Bretagne, l'on a en conséquence signé une Convention à *Hannover* entre les deux Cours. Depuis lors on est fort occupé dans le Landgraviat de *Hesse* à engager des recrues pour rendre complets les Régimens qui composeront ce Corps.

PRUSSE. Le Roi, accompagné du Prince Ferdinand de Brunswich, revint le 27. Juin à *Potsdam* du voyage qu'il a fait dans plusieurs Provinces de ses États & en *Hollande*. Depuis son retour il a été occupé avec ses Ministres, de plusieurs affaires qui regardent l'administration économique dans les principales Villes de commerce des Provinces de sa dépendance; & les affaires d'Etat, dont l'absence de Sa Maj. avoit interrompu la suite, sont aussi reprises avec activité. Il y a quelques nouveaux arrangemens sur le tapis par rapport au Commerce, & pour regler des différends qui se sont élevés avec la Cour de *Dresde*, au sujet de la navigation de l'*Elbe* & du droit d'entrepôt à *Magdebourg*.

Le Comte de Schmetreau, Lieutenant-Général des Armées du Roi, a eu le Gouvernement de *Peitz* qu'avoit le Prince Ferdinand de Brunswich, qui est passé à celui de *Magdebourg*.

On apprend de *Neiss* en *Sileisie*, que des malheureux incendiaires ayant mis le feu à la petite Ville de *Friedland*, appartenante au Comte de *Burckhaufs*, 21 maisons y ont été brulées.

BAVIERE. Il doit y avoir actuellement des affaires bien importantes sur le tapis à cette Cour Electorale; puisqu'il y a un Exprès qui a été dépêché à l'Electeur de Cologne, qui ne l'avoit

quittée que depuis peu, ce Prince s'est d'abord remis en route, & vient de revenir à *Munich*, accompagné du Baron de Roll son Grand Ecuyer, du Commandeur & Chambellan de Belderbusch, du Comte de Preysing, du Père Kellerhofen son Confesseur, de Mr. Müller Directeur de la Chambre des Finances, & de plusieurs autres personnes. Le Comte de Guesbriand, Ministre de France, est aussi de ce voyage, ainsi qu'il avoit été du précédent. Le Cardinal Prince-Evêque de Liege se trouve aussi à *Munich*.

Le premier Juillet toute la Cour fut rassemblée au Château de *Nimphenbourg*, d'où elle retourna le 5. à *Munich* pour assister à des fêtes brillantes qui se sont données depuis à l'occasion de la cérémonie du Mariage par procuration qui s'y est faite le 10. de la Princesse Marie, sœur de l'Electeur, avec le Margrave de Bade-Bade. Ces fêtes ont continuées jusqu'au 14., jour auquel la Princesse est partie pour *Rastadt*, lieu de la résidence du Margrave.

DIFFERENS ENDROITS.

On apprend de différentes Cours de l'Empire; où il y a des Ministres de France, qu'ils ont reçu depuis peu des instructions de *Versailles*, sur quelques grandes affaires à négocier avec ces Cours. C'est principalement aux Cours Palatine & de Wirtemberg que les négociations sont poussées avec le plus de vigueur. On prétend même que l'Electeur Palatin, en faisant travailler, comme il fait actuellement, à rendre ses troupes complètes, a dessein de les mettre en état de s'unir en corps, suivant que les circonstances pourront l'exiger. Quant au Duc de Wirtemberg, il a fait assembler un Camp de ses troupes

troupes dans les environs de *Ludwigsbouurg* pour les y exercer aux manœuvres & évolutions en usage parmi les troupes de Prusse. Ce Prince a aussi fait conduire de l'artillerie à ce Camp, pour exercer les Canoniers & les Bombardiers aux manœuvres de cette partie de l'art militaire.

Le Prince Héréditaire de Hesse-Cassel, est de retour à *Cassel*. En partant de *Hambouurg*, où il a fait son séjour depuis que son abjuration connuë du Luthéranisme lui a amené les affaires dont nous avons donné le détail en son tems, il n'a point dirigé son voyage par *Hannover*. Il coucha à *Hildesheim* la nuit du 14. au 15. de Juin, y entendit la Messe le lendemain matin, & prit ensuite la poste pour se rendre à *Cassel* où il arriva le soir.

Le Sacre de l'Evêque & Prince de *Wirtzbouurg*, s'est fait à *Wirtzbouurg* dans le mois de Juin avec une pompe majestueuse.

T U R Q U I E.

Le nouveau Grand Vizir Ali-Pacha Hekim-Oglou, dont nous avons déjà annoncé la déposition, a été à peine dans le Ministère, qu'il s'y est rendu redoutable. On s'est bientôt apperçu qu'un dévoüement aveugle à ses intentions étoit l'unique moyen de captiver sa faveur. L'autorité illimitée que le Grand Seigneur lui avoit mise en main, exposoit à son ressentiment tous ceux qui ne pensoient pas comme lui. On ne peut nier que les vûes qu'il s'étoit proposé de suivre en rentrant dans le Ministère, ne fussent oüibles & propres à contribuer au bien & à l'intérêt de l'Empire : Mais l'ambition de domi-

ner & d'être le seul homme d'Etat dont on dût rechercher la bienveillance, l'ont précipité tout-à-coup du degré d'élevation auquel il venoit de remonter pour la troisième fois. Depuis qu'il étoit en place, on n'entendoit parler que de dépositions. Il ne vouloit que des gens qui fussent absolument à lui, & qui n'eussent d'autre volonté que la sienne. Plusieurs Officiers placés de sa main, & qui avoient paru manquer à cette déférence aveugle, ont payé leur indocilité par la perte de leurs emplois.

Un tel Ministère ne pouvoit qu'exciter des factions. Il s'en forma une si considérable dans le Serrail, que tout le crédit de la Sultane mère ne put préserver le Favori de la disgrâce qui le menaçoit. On fit envisager au Grand Seigneur les suites de l'abus que faisoit son Ministre de la trop grande autorité dont il étoit revêtu. On lui insinua même que sa personne n'étoit pas en sûreté, s'il le laissoit plus long-tems en place; que le peuple murmuroit de tous les changemens qu'il voyoit arriver; que l'administration des affaires publiques étoit dans la plus grande confusion, & qu'il étoit à craindre que le mécontentement du peuple n'éclatât bientôt par les effets. Un embrasement considérable, dans lequel trois à quatre cens maisons & plusieurs Mosquées furent réduites en cendres il y a quelques jours, acheva de donner du poids à ces représentations. Le Grand Seigneur balançoit cependant encore, & seroit resté indéterminé si on ne l'eût averti, que le mécontentement des Janissaires se joignoit à celui du peuple.

Le 20. Mai fut un jour décisif. Ce jour-là au matin Ali-Pacha-Hekim-Oglou fut appelé au Serrail, où le Grand Seigneur lui redemanda le

Sceau

Sceau de l'Empire, en lui disant : *Je t'avois confié la plus grande autorité que jamais Vizir ait eüe. Je croyois que tu en ferois usage à ma satisfaction & a celle de mes sujets : Mais comme j'apperçois de toutes parts le contraire, je te retire ma confiance, & je trouve bon que tu retournes passer tes jours dans l'exil.* Les usages qui se pratiquent a la Cour Ottomane n'admettent aucunes représentations de la part d'un Ministre envers son Souverain. Ainsi, le Grand Vizir n'eut d'autre parti à prendre que celui de se retirer, & d'aller disposer toutes choses pour sa retraite dans l'Isle de *Chypre*, où il est relegué.

Saïd Effendi, Tefterdar, ou Grand Trésorier, fut appelé l'instant d'après au Serrail, où il fut déclaré Grand Vizir, & reçut des mains du Sultan le Sceau de l'Empire, que Sa Hauteſſe accompagna d'une exhortation pour remplir cette Charge avec plus de prudence que n'avoit fait son prédécesseur. La disgrâce d'un Ministre dans l'Empire Ottoman entraîne toujours celle des personnes attachées à sa faveur. Ainsi, le Secrétaire du Vizir déposé a pareillement été démis de son emploi, & relegué dans une des Isles de la Morée. Ce changement paroît avoir eu des suites par rapport à la Sultane Validé, qui n'a plus dans les affaires la même influence qu'elle y avoit ci-devant.

Il est à remarquer qu'Ali-Pacha-Hekim-Oglou n'a ignoré aucunes des trâmes qui se formoient contre lui. Il en étoit même averti à point nommé : mais il avoit pour maxime que le Grand Seigneur, en lui confiant une autorité si étendue, devoit le laisser maître des moyens de l'affermir. Il est parti pour *Chypre* tout aussi
tranquillement

tranquillement qu'il partit, il y a quelques années, pour *Trebisonde*.

On paroît très-satisfait du nouveau Grand Vizir Abdallah-Pacha, qui a été ci-devant Reis-Effendi, ou Grand Chancelier & Ministre du département des affaires étrangères ; Charge qu'il a exercée avec beaucoup d'approbation, de même que celle de Grand Trésorier dont il a été ensuite revêtu. Ainsi, l'on se promet qu'il remplira avec une égale approbation les fonctions du Viziriat auquel il se trouve nommé. Il est pacifique par système, & par la persuasion dans laquelle il est que les démêlés des Princes Chrétiens n'ont point de relation avec les intérêts de la Porte, & qu'elle doit même éviter d'y prendre part.

Les commencemens du Ministère de son prédécesseur, qui annonçoient un Viziriat dur & rigoureux, avoient déjà excité quelques murmures de la part des Janissaires. On a depuis trouvé moyen d'appaîser cette Milice, en lui distribuant, par ordre du Grand Seigneur, deux mille quatre cens Bourses, qui font un million deux cens mille piastres.

Mais un nouveau changement est encore arrivé. Le Mufti, établi dernièrement, a été déposé de cette dignité ecclésiastique & relegué dans une Isle de l'*Archipel*. Damas Zadeh, Grand Juge de la Romanie & des Provinces de la Turquie en Europe qui relève de ce département, lui succède dans la place de Mufti. Celui qui vient d'être déposé avoit contre lui une forte cabale, dont il ne lui avoit pas été possible de repousser les traits, parce qu'il étoit violemment soupçonné d'adopter la façon dont pensent les Persans sur la Loi de Mahomet. La différence

des deux sectes d'Omar & d'Ali a souvent été une ressource à la politique, pour entretenir l'antipathie entre les deux Nations.

Un Député d'*Alger* qui étoit arrivé à *Constantinople*, après que la Régence eut déclaré la guerre aux Impériaux & aux Hollandois, est retourné dans son Pays. Le Sultan lui a fait témoigner le mécontentement que lui causoit cette rupture, & le désir qu'il avoit que les choses fussent rétablies à cet égard sur l'ancien pied.

Le Chevalier de Vergennes, nouveau Ministre de France, arriva le 21. Mai à *Constantinople*. Le 28. il eut sa première audience du Grand Vizir, & le 3. Juin il fut conduit à celle du Grand Seigneur.

Suivant toutes les Lettres des frontières vers la *Perse*, un nouveau Compétiteur au Trône de ce Royaume, y accroit la confusion. Il est sorti du Pays des Aghuans, à la tête d'une Armée de plus de cent mille hommes, avec laquelle il s'est mis en campagne, obligeant les peuples de tous les endroits où il passe à le reconnoître d'avance pour leur Maître. Ce nouveau Compétiteur, nommé Mehemet-Kan, a amassé de grands trésors, qu'il veut sacrifier à l'ambition de devenir Sophi. Sa première expédition a été sur *Meched*, Ville dont il s'est emparé, & qui lui a frayé le chemin pour s'avancer à *Ispahan*. Il espère, par sa supériorité, de déloger de cette Capitale Azad-Kan, le plus fort des Concurrents qu'il ait à redouter, & le seul en état de lui opposer des forces à peu près égales. En attendant que leur rivalité ait décidé de la possession du Trône de *Perse*, le Royaume continué d'être en proie à toutes les défolations que la guerre entraîne après elle.

ARTICLE VI.

Contenant ce qui s'est passé de plus considérable en FRANCE, depuis le mois dernier.

Clergé. I. LE Roi ayant accordé au Clergé la permission de faire un emprunt pour trouver la somme de seize millions de livres qu'il s'est engagé de fournir par forme de don gratuit, il s'est présenté d'abord nombre de particuliers afin de prendre part à cet emprunt. L'empressement est devenu successivement plus grand à porter de l'argent à cet effet au Trésor-Royal. On a même présenté des Placets aux Prélats de l'Assemblée, pour être admis à avoir la préférence dans l'emprunt. Mais ils n'ont voulu accepter qu'une partie des sommes qu'on leur offroit, étant assurés de trouver le restant des seize millions dans les Communautés de leurs Diocèses, lesquelles fournissent ordinairement les plus fortes sommes pour compléter le Don gratuit. Ces Prélats continuent leurs séances avec beaucoup d'affiduité. Ils ont présenté un Mémoire pour être présenté au Roi, touchant les matières qui occasionnent les disputes dont il est question depuis quelque-tems. On parle à ce sujet de quelques propositions de leur part, touchant les moyens d'entretenir la paix dans les Diocèses, en y établissant des règles qui puissent se rapporter à l'exacte observation de la Déclaration du 2. Septembre dernier. On délibère aussi dans l'Assemblée générale sur les motifs pour lesquels l'Archevêque de Paris a été relegué à Conflans. Surquoi l'on est convenu d'envoyer une Députation à ce Prélat, pour l'exhorter

l'exhorter à se conformer aux intentions que le Roi lui a fait connoître, en conséquence de sa Déclaration du 2. Septembre. Le public se flatte enfin que cette démarche de la part du Clergé produira un effet favorable sur les dispositions de l'Archevêque de *Paris*, & que son rappel dépendra de celui des autres Prélats exilés du Royaume.

II. Le Parlement de *Paris*, qui ne se relâche en rien des principes qu'il a adoptés, prononça le 11. Juin un Décret contre les Capucins de la Ville de *Troyes*, afin qu'ils ayent à déclarer le lieu où se sont réfugiés trois Religieux de leur Couvent, considérés comme auteurs d'un trouble arrivé d'un refus de Sacremens. Il leur a de plus été enjoint de les présenter devant la Cour dans un terme fixé, sous peine d'être regardés comme complices de ces trois Religieux; d'être traités, en conséquence comme perturbateurs du repos public, & de subir les peines portées par la Déclaration du Roi. Ces trois Capucins ainsi décrétés, & dont les Supérieurs étoient rendus responsables, dûrent donc se présenter: Ils ont été amenés, & sont prisonniers actuellement dans les prisons de la Conciergerie de *Paris*. Leur procès s'instruit. Celui des Chanoines d'Orléans, depuis si long tems commencé, occupe aussi encore le Parlement, & ne paroît pas devoir finir avant le 15. de ce mois d'Août, étant remise, après des délibérations, de huitaine en huitaine. Tout le reste, savoir, les ajournemens personnels, les prises de corps, les Arrêts de flétrissure contre des Ouvrages qui paroissent, continué de marcher sur le pied que ci-devant. On fatiguoit nos Lecteurs en leur retraçant sans cesse à l'idée des choses frappées

Parlement.

au même coin. Passons-les, & attendons du Corps respectable du Clergé assemblé, des réglemens sages que la Puissance Souveraine autorisera, pour rendre à l'Eglise troublée de France la paix désirable qu'elle attend.

Mandrin. III. La mort de ce fameux Contrebandier, n'a point fait cesser entièrement la contrebande. Il y a encore dans le *Dauphiné* & dans la *Savoie* une troupe de Contrebandiers assez forte sous la conduite de deux Chefs, dont l'un s'appelle Broc & l'autre Boüillé, qui ont déjà exercé ce métier en d'autres occasions. Cette troupe exerce ses cruautés contre les Commis & Employés dans les Fermes qui tombent entre ses mains. Elle rode dans le Pays de la même manière que faisoit Mandrin, & menace de venger sa mort par tous les moyens que le ressentiment peut lui suggérer. Cette troupe rode avec des Eten-darts où se lisent des inscriptions à l'honneur de son Chef brisé sur la roüe & de ses successeurs. Broc & Boüillé ont aussi formé un Ordre fanfa-ron qu'ils appellent de *St. Mandrin*, pour éterniser le souvenir de leur patron. Mais l'on vient de renforcer des Détachemens envoyés à leur poursuite; & l'on croit devoit se flatter que la Cour de *Turin* coopérera au succès des moyens mis en usage pour réprimer ces Contrebandiers.

Il paroîtroit cependant que la satisfaction demandée par cette Cour, dût précéder le concours qu'on en souhaite. Car les choses à l'égard de l'enlèvement de Mandrin demeurent jusqu'à présent dans la crise où nous l'avons laissée, pages 114 & 115 de ce Journal. Le Comte de Sartirane, Ambassadeur de Sa Majesté Sardaignoise, a dû quitter la Cour à cause du diffé-
rend

rënd que cet enlèvement a fait naître, de la même manière que Mr. de Chauvelin s'est retiré de celle de *Turin*. Il faut donc qu'une circonstance favorable se présente pour terminer tout d'un coup ce différend, qu'on voit dégénéré en une broüillerie ouverte. Un Conseil extraordinaire a été tenu là-dessus à *Compiègne* où la Cour est à présent. On y a délibéré sur les demandes de satisfaction du Roi de Sardaigne. Or, cette demande est « Que l'Officier » & ceux qui ont été employés sous ses ordres » à exécuter l'enlèvement de Mandrin, soient » punis d'une manière propre à servir d'exemple : Que le dommage causé par les circonstances de cet enlèvement soit réparé : & » qu'un Seigneur ou Ministre de la Cour de » France soit envoyé à *Turin*, pour y faire des excuses au Roi de la part de Sa Majesté. »

On n'apprend encore rien de ce qui a été arrêté sur ce sujet. On fait seulement que le Duc de Nivernois a été appelé à la Cour, & que depuis ce tems-là le bruit est public que ce Seigneur doit être envoyé à *Turin* pour y terminer les choses à l'amiable. Du reste, tout annonce l'intention où est le Roi de vivre en bonne intelligence avec la Cour de *Turin*. Ainsi, l'on ne fait aucun doute, que l'affaire dont il s'agit ne se termine par des voyes amiables.

VI. Les neuf Vaisseaux de guerre que Mr. de Macnemara, Lieutenant-Général des Armées Navales, reconduisit le 21. Mai dans le Port de *Brest*, comme nous l'avons marqué, & qui en ont remis à la voile le 4. Juin avec des provisions pour aller croiser le long des côtes d'*Espagne* & de *Portugal*, l'ont fait sous les ordres du Comte du Guay, Chef d'Escadre. Mr. de Macnemara

neimara ayant été obligé par une attaque de goutte & de fièvre de rester à *Brest*, où Mr. de Foligny, Chef d'Escadre, commande la Marine jusqu'à son rétablissement. Les Frégates l'*Amarante* & l'*Anemone*, doivent partir incessamment de ce Port pour aller porter des ordres à deux petites Escadres qu'on compte devoir être présentement rendus à leur destination & qui sont commandées l'une par le Comte Dubois de la Motte, & l'autre par Mr. de Salvert. Nous ne répéterons rien ici de l'Escadre qui se trouve actuellement renduë en *Amérique*, ayant rapporté ce qui en est dans l'Article d'Angleterre de ce Journal.

V. On a la desagréable nouvelle, que le Vaisseau l'*Achille*, qui étoit attendu à *Nantes*, revenant de la *Martinique* avec un chargement de sucre, de cacao & de café, avoit péri le 4. du mois d'Avril, à la hauteur de 40 milles à l'Ouest de *Palma*, l'une des Isles *Canaries*. Les Vaisseaux le *Duc de Bourgogne* & le *Duc d'Orleans*, sont au contraire heureusement arrivés, l'un le 8. & l'autre le 21. Juin au Port de l'*Orient*. Mr. Dupleix, ci-devant Gouverneur-Général des Etablissmens de la Compagnie de France dans l'*Inde*, est de retour par le dernier de ces deux Vaisseaux. Le 26. il arriva à *Paris* & alla descendre à l'Hôtel qu'on lui avoit préparé. Il se rendit le même soir chez Mr. Moreau de Seychelles, Contrôleur Général des Finances, avec lequel il eut un long entretien au sujet de la situation des affaires dans le Gouvernement qu'il vient de quitter. Il a depuis été saluer les Ministres du Roi, dont il a reçu un accueil très-gracieux. Son retour en France est accompagné d'une circonstance fort favorable, puisqu'on a
appris

appris dans le même-tems, que les contestations entre les François & les Anglois sur la Côte de *Coromandel* étoient en termes d'accommodement au moyen de la Trêve & de la Convention préliminaire arrêtée par les Gouverneurs des deux Compagnies, & dont nous avons déjà fait mention.

VI. Le 6. Juin le Roi fit au Champ de Mars, dans le Parc de *Marly*, la revûe des quatre Compagnies des Gardes du Corps, de celles des Gendarmes & des Chevaux-Legers de la Garde de Sa Majesté, des deux Compagnies des Mousquetaires, & de celle des Grenadiers à cheval. Sa Majesté passa dans les rangs, & les vit défiler. La Reine, Mgr. le Dauphin, Madame la Dauphine quoiqu'avancée dans sa grossesse, le Duc de Bourgogne, Madame & Mesdames de France assisterent à cette revûe. Sur la fin du même mois toute la Cour, excepté Madame la Dauphine, se rendit à *Compiègne*, où elle fait état de demeurer quelque-tems. Les Ministres d'Etat, les Ambassadeurs & autres Ministres des Cours étrangères l'y ont suivie. Avant le départ de la Cour le Roi avoit disposé de diverses Charges & Bénéfices, ayant nommé l'Evêque de *Glandèves* à l'Evêché de *Marseille*, vacant par la mort de l'illustre Mr. de Belsunce de Castelmoron de pieuse & respectable mémoire. Sa Majesté a donné l'Evêché de *Dijon* à l'Abbé d'Apchon, Vicaire Général du même Diocèse; celui de *Glandèves* à l'Abbé de Tressemannes, Chanoine de l'Eglise Métropolitaine d'*Aix*, & l'Abbaye de *St. Arnould* de *Metz*, Ordre de *St. Benoît*, à l'Abbé Comte de Bernis, son Ambassadeur auprès de la République de Venise.

Le Roi a accordé les honneurs de Grands-Croix

Croix de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis; au Comte de la Riviere, Capitaine-Lieutenant de la seconde Compagnie des Mousquetaires; au Baron de Zurlauben, Colonel du Régiment des Gardes Suisses, & au Vicomte de Suzy, Major des Gardes du Corps. Sa Majesté a nommé Commandeur de l'Ordre-Royal & Militaire de St. Louis, le Marquis de Balincort, Lieutenant-Général de ses Armées & Lieutenant des Gardes du Corps. Le Marquis de Châtelet-Lomont, Lieutenant-Général des Armées du Roi, a obtenu le Gouvernement de *Toul*, vacant par la mort du Comte de Casteja; & l'Intendance de *Roëns*, vacante par la démission de Mr. de la Bourdonnaye, Conseiller d'Etat, est conférée à Mr. Feydeau de Brou, Maître des Requêtes, fils de Mr. Feydeau de Brou, Conseiller d'Etat ordinaire & au Conseil Royal.

La Maréchale de Lôwendahl a été gratifiée par le Roi d'une pension de quatorze mille livres, le Comte son fils de deux mille livres de pension, & les trois Demoiselles de Lôwendahl de pareille pension pour chacune d'elles.

Nous avons annoncé le mois passé la mort du Maréchal de Lôwendahl. On a depuis publié la future impression d'un ouvrage sous le titre d'*Anecdotes Militaires du Maréchal-Comte de Lôwendahl*. Si ces Anecdotes, comme on le prétend, sont recueillies des Mémoires & Journaux que ce Général a conservés de ses campagnes & des expéditions auxquelles il a eu part, l'ouvrage ne pourra qu'être très-intéressant. Comme le public est toujours curieux de s'instruire des faits qui établissent la réputation des Grands Généraux, nous marquerons ici au sujet de feu Mr. de Lôwendahl ce qui suit. Ce Général,

avant

avant d'entrer au service de France, avoit déjà une grande réputation, fondée sur son expérience dans l'art Militaire & sur les connoissances qu'il y avoit acquises depuis sa plus tendre jeunesse. Il commença en 1713, ayant alors 14 ans, à porter les armes en Pologne. Il passa successivement par les grades de Bas-Officier, d'Enseigne & d'Aide-Major. En 1714 il fut fait Capitaine au Régiment de Guy Stahrenberg. Comme l'Empire n'étoit point alors en guerre, il obtint la permission d'aller servir en qualité de Volontaire dans les troupes de Dannemac. Il eut part au combat de l'Amiral Tordenschildt contre la Flotte Suedoise, & à la prise de *Marstrand*. L'an 1716 il passa en Hongrie, où il se trouva à la bataille de *Peter-Waradin* & au siège de *Temeswar*. Il fut fait en 1717 Capitaine de Grenadiers, & se trouva en 1718 à la bataille de *Belgrade*. Il fut envoyé ensuite à *Naples*, en *Sardaigne* & en *Sicile*, où il servit à défendre *Messine*, & fut employé au combat de *Melazzo*, au siège de cette Place, & à la bataille de *Francavilla*. Après quoi, on le chargea de la conduite des sièges de *Castellazzo* & de *Gonzague*. Il se trouva à toutes les actions de cette guerre, jusqu'en 1721, que la paix étant faite, il retourna en *Pologne*, où le Roi Auguste II. lui donna le commandement de ses Chevaliers Gardes & d'un Régiment d'Infanterie. Il employa le loisir que lui procurent les années suivantes à approfondir les détails de l'Artillerie & du Génie. En 1728 il fut fait Général-Major & Inspecteur Général de l'Infanterie Saxonne. La Corse s'étant révoltée contre la République de Gènes, il fit avec les troupes Impériales qui furent envoyés dans cette Isle, les campagnes de 1730 & de

1731, & eut sous sa direction les Officiers auxquels le feu Roi de Prusse avoit permis d'y aller servir. Après la mort du Roi Auguste, arrivée en 1733, il se signala dans la défense de *Cracovie*. En 1734 il fit la campagne du Rhin sous les ordres du Prince Eugene de Savoye. Il commanda en 1735 l'Infanterie auxiliaire de Saxe dans l'Armée Impériale. L'estime qu'il avoit acquise dans ces différens emplois, engagea l'Impératrice de Russie Anne-Iwanowna à l'attirer dans son service, où il fut reçu en qualité de Lieutenant-Général d'Artillerie. Il commanda, la même année, l'attaque d'*Ozackow*, Place qui fut emportée d'assaut. L'hiver suivant il fut employé sur les frontières de *Crimée*. Il fit en 1738 la campagne dans les déserts du voisinage de *Bender*, & fut chargé de la défense de l'*Ukraine* avec une Armée de quarante-huit mille hommes. Il contribua en 1739 au gain de la Bataille de *Choczim*, & à la prise de cette Place. Il fut élevé, cette même année, au grade de Général en Chef des Armées Russiennes, & déclaré Gouverneur de *Revél* & du Duché d'*Esstonie*. Dans la guerre qui survint ensuite entre la Suede & la Russie, il fit, à la tête d'un Corps séparé, deux campagnes en Finlande, sous les ordres du Général Lacy, & il eut beaucoup de part aux succès qui la terminèrent. Ayant obtenu de l'Impératrice de Russie, actuellement régnante, la permission d'entrer au service de France, le Roi le créa le premier Septembre 1743, Lieutenant-Général de ses Armées, & dans l'année 1747 Maréchal de France.

VII. Les avis des côtes de l'*Océan* & de la *Méditerranée* portent que quelques Corsaires de
Salé

Salé s'y font appercevoir depuis le mois de *Juin*, & qu'ils se sont emparés sur la fin du même mois d'un Bâtiment de *Nantes*, appelé la *Fourmi*, commandé par le Capitaine *Cailleau* qu'ils ont conduit à *Alger* & de-là à *Salé*, où cet Officier, ainsi que l'Equipage, a été mis aux fers, & le Navire vendu, avec les marchandises qui en composoient la charge. Ces avis confirmés ont conduit à des ordres envoyés aux Côtes de prendre toutes les précautions nécessaires contre les Saletins, en attendant qu'on prenne les moyens de les faire repentir de leur témérité.

Nous finirons cet article par un trait peu commun de nos jours. C'est une Profession faite le 20. *Juin* dans le Monastère des Religieuses du *Calvaire*, Fauxbourg *Saint Germain* à *Paris*, par la Comtesse d'*Egmond*, seconde doüairière, fille du Duc de *Villars*, qui y prononça ses derniers vœux. Mr. le Nonce du Pape en fit la cérémonie & le Père Chapelain, Jésuite, prononça le Discours qui est d'usage en ces sortes d'occasions, & il le fit avec une éloquence d'autant plus marquée, que le sujet en étoit plus susceptible. En effet, ce spectacle étoit touchant pour le public, qui a vû, avec admiration, dans la Comtesse d'*Egmond*, une jeune veuve de vingt-cinq ans, doüée de tous les agrémens & des avantages que l'on peut désirer par rapport au monde, en faire le sacrifice volontaire au pied des Autels, pour se consacrer à la retraite, vivre dans la mortification d'un Ordre rempli d'austérité, & ne plus rechercher d'autre contentement que dans la pratique continuelle des actes de la Religion.

La résolution qu'a prise à cet égard la Comtesse d'*Egmond* la rendant morte au monde, ses

héritiers, pénétrés de la plus grande admiration, dont on puisse être saisi, ont environ deux cens mille livres de rentes à partager entre-eux du revenu dont cette Dame étoit restée maîtresse depuis son veuvage.

Tout ce que nous avons reçu en nouvelles des diverses Cours du Nord depuis un mois, est de si peu de conséquence, qu'il nous a paru inutile d'en former un article. Nous comptons qu'il s'en présentera dans la suite quelque chose de plus remarquable, afin de le rapporter dans notre Journal du mois prochain.

A R T I C L E VII.

Qui contient les Mariages & les Morts de Princes & autres personnes Illustres, depuis le mois dernier.

MARIAGES. Le 25. Mai se fit par procuration à Cobourg, le mariage du Prince Louis de Mecklembourg-Schwerin avec la Princesse Charlotte-Sophie, Princesse héréditaire de Saxe-Cobourg.

Le même jour le Roi & la Reine de France signèrent le Contrat de mariage du Marquis de Beranger, Colonel dans le Corps des Grenadiers de France, avec Mademoiselle de Saffenage, fille du Marquis de ce nom, Chevalier des Ordres du Roi & Chevalier d'honneur de Madame la Dauphine. Leurs Majestés avoient aussi signé la veille le Contrat de mariage du Marquis de Dreux, Grand Maître des Cérémonies de France, avec Mademoiselle de Pezé.

La cérémonie des fiançailles de la Princesse seconde fille du Margrave de Brandebourg-Schwedt avec le Prince Auguste-Ferdinand frère
du

du Roi de Prusse, s'est faite à *Schwedt* le premier de Juin en présence de Sa Maj. Prussienne qui y avoit passé à cette occasion, & de Leurs Altesses Sérénissime & Royale le Margrave & la Margrave de Brandebourg-Schwedt.

Le mariage du Margrave de Bade-Bade est annoncé à l'article d'*Allemagne*.

Le Prince Guillaume de Hesse-Philipsthal a épousé à *Tournay* la Princesse quatrième fille du Landgrave de Hesse-Philipsthal, Général de la Cavalerie des Etats Généraux & Gouverneur de *Tournay*.

René-Marie, Sire de Froullay, Comte de Tessé, Marquis de Lavardin, Baron d'Ambrière, Comte de Verny, de Froullay &c. Grand d'Espagne de la première classe, Lieutenant-Général pour le Roi dans les Provinces du *Maine* & du *Perche*, ainsi que dans le Comté de *Laval*, premier Ecuyer de la Reine & Colonel dans le Corps des Grenadiers de France, fut marié le 26. Juin à *Paris* à Adrienne-Catherine de Noailles, fille de Louis de Noailles, Duc d'Ayen, Chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant-Général des Armées de Sa Maj. Très-Christienne.

Le Comte de Choiseul a épousé dans la même Ville Mademoiselle Thiroux de Monregard; & le Comte de Champagne s'est marié aussi à *Paris* à Mademoiselle de Maridort.

Nous n'avons que la seule naissance à annoncer d'une Princesse, dont l'épouse du Prince Héritaire de Hesse-Darmstadt accoucha le 25. Juin à *Prentzlau* dans la *Marche-Ukerane*.

MORTS. Le 19. Mai Jean-Marie de Bourbon, Duc de Châteautilain, fils de Louis Jean-

Marie Duc de Penthièvre & de feuë Marie-Thérèse-Félicité d'Est, Princesse de Modene, mourut à *Paris* dans le tendre âge de six ans & six mois.

Messire Pierre-Emanuel, Marquis de Roquetaure, est mort dans le même mois, en son Château en *Auvergne*, âgé de 82 ans.

La mort a enlevé à *Breslau*, n'ayant que 26 ans, la Comtesse Marie-Thérèse de Lamberg, née Comtesse de Trautmansdorff, épouse du Comte Maximilien de Lamberg, Seigneur Héritaire de la Ville & des Seigneuries d'*Arnan*, de *Neuschloss*, du *Grand-Peternitz* &c. Chambellan de l'Empereur & de l'Impératrice des Romains.

Le Duc de Montferrat, fils du Duc & de la Duchesse de Savoye, est mort à *Turin* le 29. Avril, n'ayant que six mois & 24 jours.

L'Infante dont la Reine des Deux-Siciles étoit accouchée en dernier lieu, est aussi morte à *Naples* le 12. Mai.

Jaques, Baron de Gibson, Général-Major des Armées Impériales, mourut le 10. Mai, âgé de 85 ans.

Dame Christine Louïse de Lenoncourt, Marquise de Balestrin, est morte à *Pont-à-Mousson*, en *Lorraine*, dans un âge très-avancé.

Le 31. est mort à *St. Mihiel* en *Lorraine*, Mr. Joseph Ignace Regnault, Ecuyer, Seigneur de Brouffey & Raalcourt, ancien Capitaine-Prévôt, Gruyer & Chef de Police de ladite Ville, Conseiller du Roi de Pologne Duc de Lorraine & de Bar, Maître particulier des Eaux & Forêts au même Département. Le zèle, la dignité, un desintéressement absolu, & sur-tout une bonté de cœur, qui loin de se lasser jamais, s'enflamma

ma toujours à mesure qu'elle trouva les occasions de se répandre, formoient le caractère de ce Magistrat qui est très-regretté.

Le 29. Mai mourut à Nancy Jean-Baptiste de Maud'hui, Chevalier, Seigneur de Beaucharmoï, Président à Mortier en la Cour Souveraine de Lorraine & Barrois.

Le 3. Juin mourut à *Dresde* d'une attaque d'apoplexie, dont il fut surpris la veille dans son Carrosse, le Comte de Gersdorff, Conseiller Privé & Surintendant du Commerce de l'Electorat de Saxe.

Messire Erneste-Guillaume Comte de Bredow, Ministre d'Etat, de Guerre & du Cabinet du Roi de Prusse, Grand-Maître de sa Garderobe, fut aussi surpris le 5. d'une attaque d'apoplexie dont il mourut le 7. âgé de 46 ans.

Messire Henri-Xavier de Belsunce de Castelmoron, Evêque de *Marseille*, Abbé de l'Abbaye de Saint Arnould de Metz, Ordre de Saint Benoît, & de celle de Nôtre-Dame de Chambons, Ordre de Cîteaux, Diocèse de Viviers, mourut le 4. à *Marseille*, dans la quatre-vingts cinquième année de son âge, regretté de tous les gens de bien & pleuré avec bien du sujet de tous ses Diocésains. D'abord après la mort de ce grand Evêque, le Chapitre Cathédral, rendit un Mandement, qui ne contient qu'un tableau sincère des qualités du Prélat défunt. Comme nos Journaux ont fait voir jusqu'où alla son zèle, lors de la désolation de *Marseille* dans le tems que cette Ville fut si horriblement frappée du fleau de la peste, nous croyons devoir aussi rapporter ici à sa mémoire le Mandement dont nous faisons mention. Le voici.

NOUS

Nous venons joindre nos larmes aux vôtres, nos très-chers Frères, sur la perte commune que nous avons faite de Messire Henry-François-Xavier de Beljunce de Castelmoron, notre Illustrissime & Révérendissime Evêque. Jamais sujet d'affliction ne fût plus juste, & ne mérita mieux de s'étendre sur tous les Etats. L'amour qu'il avoit pour nous avoit pris de si fortes racines dans son cœur, que l'attrait puissant des premiers Sièges de cet Empire, offerts par le plus grand des Rois, avoit été trop foible pour le séparer de nous.

Uniquement occupé du Troupeau, que la Providence lui avoit confié, il n'oublioit aucun des moyens qui pouvoient le conduire dans les voyes du salut. Là, par une foule de Mandemens & d'Instructions Pastorales, il porte dans les esprits les plus pures lumières de la Foi, il touche les cœurs par l'onction de ses paroles, il fortifie les foibles, soutient les forts, ranime les tièdes, encourage les timides. Ici conduisant lui-même une troupe d'hommes Apostoliques, il parcourt les Villes & Villages de son Diocèse, réforme les mœurs, corrige les abus, bannit les scandales, termine les différends, appaise les divisions & rétablit par tout l'union & la concorde. Sièges augustes de l'instruction élevés dans toutes ces Eglises, combien de fois l'avez-vous vu faire rétentir les Voutes saintes de l'éloquence de sa voix, & pousser la vivacité de son zèle jusqu'à mettre sa vie en danger par l'épuisement de ses forces !

Tantôt il forme des assemblées saintes de Prêtres pour conférer ensemble & puiser dans les lumières les uns des autres des règles sûres de conduite pour l'administration des Sacremens, & pour la décence du culte dans le Sanctuaire ; tan-

tôt il enleve un riche fond à l'éclat indispensable de sa dignité, afin de pourvoir aux premières leçons de la jeunesse, & la former sous la discipline d'habiles Maîtres autant aux vertus chrétiennes, qu'aux sciences humaines.

Quel est le devoir que l'Apôtre demande d'un Evêque qu'il n'ait pas rempli? Quelle est la bonne œuvre à laquelle il se soit refusé? Quel est l'établissement avantageux qu'il n'ait appuyé de son crédit? Quelle est l'occasion où il ne se soit pas prêté au besoin de son peuple, où il n'ait pas partagé ses malheurs & adouci ses disgrâces? Jour funeste où la vengeance divine inonda cette Ville d'un déluge de colère, nous voudrions bien vous ensevelir dans un oubli éternel; mais la gloire de notre Evêque est trop intéressée à vous faire vivre dans notre souvenir, pour que vous puissiez jamais en être effacé? Oûi, nous nous rappelons encore ce tems d'horreur où toutes nos Maisons rétentissoient de cris lamentables, où des Chariots infâmes étoient le cercueil le plus honorable du père & de l'enfant, de l'époux & de l'épouse, du riche & du pauvre, où les rues & les places publiques étoient couvertes d'un tas de cadavres, où les eaux de nos fontaines se mêloient dans les ruisseaux avec le sang de nos Citoyens. De quoi fûtes-vous témoins dans ces affreuses conjonctures? Vous vîtes votre charitable Pasteur sortir de son Palais, fondant en larmes, passer à travers une foule de mourants & de morts, se multipliant en quelque manière lui-même, se trouvant par tout, prêchant aux uns, réconciliant les autres, soulageant les pauvres par des largesses abondantes, attendrissant les riches. Les appartemens les plus élevés, les lieux les plus infectés, étoient l'ambition de son zèle & le théâtre de ses prodiges.

Vivez

Vivez à jamais action mémorable, où après trois mois de larmes, de fatigues & d'horreur, sa foi victorieuse des timides raisonnemens de la prudence humaine & sa charité supérieure à l'épuisement de ses forces, le firent paroître en habit & dans la posture d'un criminel, conjurant Jesus-Christ d'éteindre dans son Sang le feu de ses vengeances & préparant dans une solennelle consécration à son sacré Cœur un préservatif éternel à la Ville de *Marseille* contre de nouveaux dangers. Il semble, nos très-chers Frères, que Dieu ait voulu prolonger sa vie jusqu'à la veille du jour où nous célébrons avec reconnoissance la mémoire de cette consécration, afin que le sacrifice qu'il en feroit, uni à celui du Cœur de Jesus-Christ lui ouvrît plutôt la porte des Tabernacles éternels. A ces causes &c.

Le Révérendissime Père Bremond, Général de tout l'Ordre des Dominicains, fut frappé le 11. Juin à la Campagne du *Bon Pasteur*, près de *Rome*, d'une attaque d'apoplexie, dont il mourut sur le champ. Ce digne Religieux, natif de *Marseille*, étoit âgé de 63 ans, & avoit été élu Général en 1748. Son corps a été apporté à *Rome*, & enterré dans l'Eglise de la *Minerve* où on lui a fait le 14. des obsèques solennelles.

Maximilien de Rothemonteix, Comte de la Roche-Vernassal, Lieutenant-Général des Armées du Roi Très-Chrétien depuis 1734, Gouverneur de *Rocroy*, & Commandeur de l'Ordre Royal & Militaire de St. Louis, est mort à *Paris* âgé de 96 ans.

Messire Claude Bouhier, Evêque de *Dijon* &c. a payé le même tribut dans son Diocèse, âgé de 71 ans.

Le Comte de Nava, Lieutenant-Général des Armées

Armées de l'Impératrice-Reine, Gouverneur de *Charleroy*, & qui s'est fait honneur par la défense de *Mons* pendant la dernière guerre, est mort dans son Gouvernement le 12., dans un âge fort avancé.

Le 15. mourut à *Paris* Messire Jean-Alexandre Dutot, Marquis de Varneville, Maréchal des Camps & Armées du Roi, & Enseigne des Gardes du Corps dans la Compagnie de *Villeroi*. Il avoit 57 ans.

Messire César-Antoine de la Luzerne, Comte de Beuzeville, Maréchal de Camp au même service ; & Messire Louis-Antoine de la Roche, Marquis de Rambures, aussi Maréchal de Camp, sont morts dans la même Ville.

Le Comte de Schilippenbach, Lieutenant-Général de Cavalerie au service des États-Généraux, est mort à *Bois-le Duc*.

Le 18. mourut à *Trivoli* Son Eminence le Cardinal Besozzi, dans la 76me année de son âge. Il étoit de la création du Pape régnant, & avoit été revêtu, quelque-tems avant sa mort, de la Charge de Grand Pénitencier.

Ajoute pour l'Article d'Angleterre & de France.

Après avoir achevé les articles qui composent ce Journal, nous avons reçu une nouvelle qui faisant bruit dans le public, on n'a pas cru devoir attendre jusqu'au mois prochain pour en faire mention. On nous la donne de *Londres* dans les termes que voici ; hazard d'y ajouter ou retrancher dans la suite ce qui s'en présentera.

Le Capitaine *Hollewell*, commandant le Vaifseau

seau de guerre le *Gibraltar*, vient d'arriver de l'*Amérique*. Il a apporté au Conseil de Régence à *Londres* avis de la prise de deux Vaisseaux de guerre François dont l'Escadre Angloise de l'Amiral Boscawen s'est emparée. Les particularités qu'on publie de cette prise sont les suivantes.

L'*Alcide*, Vaisseau de guerre François de 74 canons & de 480 hommes d'équipage, commandé par Mr. Hocquart; le *Lys* percé pour 64 canons, mais seulement de 22, sous les ordres de Mr. de Lorgeril, & le *Dauphin-Royal*, autre Vaisseau de guerre à peu près de la même force, ayant été séparés du reste de l'Escadre Française, commandée par Mr. du Bois de la Mothe, tomberent le 10. du mois de Juin, par un tems de brume, au milieu d'une des Divisions de la Flotte Angloise, sur les Bancs de l'Isle de *Terre-Neuve*. Suivant tous les rapports les deux Vaisseaux l'*Alcide* & le *Lys* firent feu les premiers, & engagerent un combat avec le Vaisseau de guerre le *Dunquerque*, commandé par le Capitaine How, & le Vaisseau de guerre la *Désiance*, tandis que le *Fougeux* resta à portée d'observer le *Dauphin-Royal*. Le *Dunquerque* essuya le plus grand feu des François; mais il y répondit si vivement, aussi-bien que le Vaisseau de guerre la *Désiance*, qu'après un combat d'environ deux heures, les deux Vaisseaux de guerre François furent obligés de baisser pavillon, & de se rendre. Le *Dauphin-Royal* ne prit point de part à l'action, & disparut pendant le brouillard, dont le tems étoit couvert ce jour-là. La perte, de côté & d'autre, ne peut encore être détaillée exactement. Il est seulement connu que le *Dunquerque* a perdu 90 hommes. Lorsque cette action s'est passée, l'Amiral

Amiral Boscawen étoit à la hauteur de *Loisibourg*, d'où il détacha le 22. le Vaisseau de guerre le *Gibraltar*, pour se rendre en Angleterre, après qu'il eut été joint le 21. à la même hauteur par l'Escadre, sous le commandement du contre-Amiral Holbourne. Les deux Vaisseaux François dont on s'est emparé, avoient à bord huit Compagnies du Corps des troupes embarqué à *Brest*, & lesquelles, par le fort du combat, ont été faites prisonnières.

A peine le Capitaine Hollewell a été arrivé, que la nouvelle de ce combat a causé un bruit général dans *Londres*, où le peuple a fait connoître combien il apprenoit avec joye tout ce qui lui paroît conforme à ses espérances. Les Lords Régens ont dépêché aussi tôt un Courier à *Hanover*, pour informer le Roi du contenu des Lettres de l'Amiral Boscawen. Le Duc de Mirepoix, sur le premier bruit de la nouvelle, s'est rendu chez le Chevalier Thomas Robinson, Secrétaire d'Etat, qui lui a communiqué les avis que l'on venoit de recevoir. Cet Ambassadeur a fait partir sur le champ un de ses Domestiques en poste pour *Paris*. Le public est à présent dans l'attente de ce qui décidera de cette affaire, à l'occasion de laquelle tous les esprits sont en suspens, par rapport aux suites qui en résulteront pour les affaires générales. Quoiqu'il soit peu probable que l'Amiral Boscawen eut laissé passer deux Vaisseaux François que le broüillard, ou toute autre cause, auroit fait tomber au milieu de sa Flotte, l'on s'attache ici sur-tout à cette circonstance de la nouvelle que les François ont lâché la première bordée.

Selon toute apparence, on ne tardera pas de recevoir aussi incessamment des nouvelles importantes

portantes touchant les opérations de terre en *Amérique*. Le Général Braddock, au rapport des Lettres reçues le 14. Juillet de la *Virginie*, s'est mis en marche de *Willis-Creek* le 28. du mois de Juin, pour s'avancer sur l'*Obio* à la tête d'un Corps de deux mille 700 hommes de troupes réglées, conduisant avec lui un train d'artillerie, 150 Chariots & 800 chevaux employés au transport des munitions. Ce Général, s'il a trouvé les François retirés de l'*Obio*, a dû marcher incontinent à *Niagara* pour attaquer ce Fort, conjointement avec le Général Shirley.

Dans ces circonstances, il est arrivé à *Londres* un Courier d'*Hanover* avec la réponse du Roi, sur les dernières propositions du Duc de Mirepoix. On dit qu'elle n'est point de nature à pouvoir encore se flatter d'établir sur ces propositions la base d'un accommodement. Ainsi, les choses sont, de toutes parts, dans un état de crise, qui laisse peu d'espérance pour le succès des voyes de conciliation. Cette situation d'affaires vient d'influer sensiblement sur les fonds publics.

Outre les Lettres que le Vaisseau le *Gibraltar* a apportées de l'Amiral Boscawen, divers particuliers en ont reçu par la même voye. Ces Lettres & les différens rapports de l'équipage de ce Vaisseau sont les principaux fondemens des particularités qui se débitent dans le public, par rapport à la prise des deux Vaisseaux de guerre François. On publie, entre autres, que les Vaisseaux du Roi le *Dunquerque*, la *Désiance* & le *Fougueux* ayant reconnu les premiers, malgré la brume, les trois Vaisseaux de guerre François l'*Arcide*, le *Lys* & le *Dauphin-Royal*, leur crièrent, qu'ils étoient à la vûe d'une Flotte-Royale,

le, & qu'ils eussent à baisser leur pavillon ; mais qu'il n'avoit été répondu à cette sommation que par une bordée que l'*Alcide* lâcha sur le *Dunquerque* ; ce qui avoit engagé le combat, & qu'après que ce Vaisseau de guerre & le *Lys* eurent été pris, l'Amiral Boscawen les avoit envoyés, avec leurs équipages, à la *Nouvelle-Ecosse*. Mr. Hocquart, commandant l'*Alcide*, est frère du Fermier-Général du même nom, établi à *Paris*. Il a commandé déjà en d'autres occasions, dont la première fut au commencement de la guerre, où la Frégate la *Galatée*, qu'il avoit sous ses ordres, fut prise par les Anglois, & en 1746, où, commandant un Vaisseau de guerre de l'Escadre de France qui fut envoyée dans ce tems-là en *Amérique*, son Vaisseau fut attaqué & pris par l'Escadre des Amiraux Anson & Warren. Ainsi, Mr. Hocquart est prisonnier des Anglois pour la troisième fois.

Le Chevalier d'Abreu, chargé des affaires d'Espagne à *Londres*, a dépêché, par la voye de la *Corogne*, un Exprès pour *Madrid*, afin d'y porter la nouvelle de la prise des deux Vaisseaux de guerre François dont l'Escadre de l'Amiral Boscawen s'est emparée en *Amérique*. Le Duc de Mirepoix a chargé le même Exprès d'une Lettre pour le Duc de Duras, Ambassadeur de France à *Madrid*. Les Lords-Régens viennent d'y expédier pareillement un Courier, pour informer le Chevalier Keene des circonstances de cet incident. Leurs Excellences n'ont point encore répondu en forme au Mémoire, par lequel le Duc de Mirepoix a réclamé le Brigantin François chargé de farine qui a été pris par les Anglois dans sa route pour le Cap *Breton*. On a seulement fait entendre à

ce Ministre, qu'il devoit lui être connu que les assemblées générales des Colonies Angloises avoient publié différens Actes pour interdire la sortie des grains & de toutes les denrées de ces Colonies, dont le transport étoit destiné pour le Cap Breton, ou pour quelque autre des Colonies Françoises; que le terme de cette défense avoit été limité pour quatre mois, à compter du commencement de Mars; que le Brigantin François se trouvoit précisément dans le cas de la défense, & qu'ainsi, c'étoit la raison pour laquelle on avoit jugé être en droit de l'intercepter. Mais comme il n'y a que la cargaison du Bâtiment sur laquelle on puisse faire valoir le cas de cette défense, aussi long-tems que les deux Nations ne sont point en guerre, il est apparent que l'on restituëra le Navire aux propriétaires; mais que la farine dont il étoit chargé, & que l'on a débarquée à *Hallifax*, dans la *Nouvelle-Ecosse*, y feta déclarée de bonne prise.

F I N;

Fautes à corriger dans le dernier Journal.

Page 31, ligne 23, l'accommodent, lisez l'accommodement.

Page 43, ligne 18, examiner, lisez examiner.

Page 48, ligne 2 prise, lisez pris.